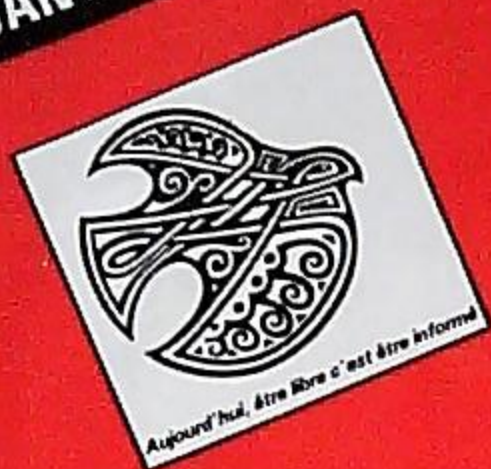




le peuple breton



SALAIRES

**CE QUE GAGNENT
LES BRETONS**

MINES D'URANIUM

81000 HECTARES !



DOSSIER

**LE BILINGUISME
EN BRETAGNE**



**S.E.B. NANTES
S.B.F.M. LORIENT**

1985

Se prendre en charge nous-mêmes

En ce début d'année 1985, l'UDB vient d'élaborer sa plate-forme pour les élections cantonales; elle présente des revendications réalisables dès maintenant et qui répondent aux aspirations de changement et au désir constant d'une majorité des Bretons de vivre et travailler au pays.

Sur de nombreux terrains, des Bretons luttent pour leur droit au travail, pour leurs droits culturels et l'UDB est présente dans ces combats, même si cette présence ne fait pas la « une » de la grande presse. A Lorient, l'UDB a démontré l'utilité et la nécessité d'un atelier de mécanique à la S.B.F.M. et en pose la première pierre. Dans la réparation navale, à Saint-Nazaire et à Brest, l'UDB est présente aux côtés des salariés et parmi les syndicalistes qui mènent l'action pour sauver ce pan important de l'activité bretonne. Dans l'électronique, dans le Trégor, le même combat se poursuit. L'UDB a proposé les grandes lignes d'un plan de développement industriel et participe, par ses syndiqués, à l'action quotidienne contre la suppression de 1.100 emplois. Des résultats partiels ont été obtenus. L'essentiel reste à faire. A Nantes, l'UDB attaque de front la complaisance de la municipalité nantaise vis-à-vis de l'Afrique du Sud et de son régime d'apartheid. A Saint-Malo, Herri Gourmelen, conseiller municipal et membre du conseil portuaire, pose le problème du désenclavement et de l'avenir du port. Le retard énorme dans la mise à quatre voies de l'axe Saint-Malo-Rennes-Nantes nuit au rayonnement du port de Saint-Malo, alors que depuis plus d'un an plane la menace d'un transfert des activités de la BAI vers Caen, mieux desservi par la route et le rail. Les responsables ? la CCI, les élus malouins de

droite, la majorité du conseil général et du conseil régional, le PS au pouvoir ! Décentralisation sans planification n'est qu'un leurre... Les abandons scandaleux des élus face aux engagements pris (Loire-Atlantique, élections régionales, culture bretonnante et galloise), sont dénoncés par toutes nos fédérations (1). Enfin, l'abandon des mesures de freinage des installations de bureaux et d'usines dans la région parisienne prouve la victoire décisive du courant centraliste et jacobin du PS et le manque de poids des 19 députés socialistes de Bretagne. Manque de poids et de volonté aussi pour défendre l'agriculture bretonne, pour s'opposer à la politique d'EDF en Bretagne, pour exiger que les entreprises étatisées remplissent leur rôle dans l'aménagement du territoire et l'équilibre entre régions. Nous avons une autre politique à proposer aux Bretons, qui tienne compte de leurs intérêts fondamentaux. Pour l'obtenir et la mettre en pratique, nous avons besoin de l'aide, de l'adhésion d'un maximum d'entre eux.

La politique centralisée à l'échelon français, combat des chefs où la base ne sert qu'à exécuter, a dégoûté plus d'un militant sincère. Il faut ramener la politique au niveau du citoyen, avec des organisations où il n'y ait pas de coupure entre le « sommet » et la « base ». Contrairement à ce qu'on pouvait penser, c'est tellement plus efficace et enthousiasmant. C'est avec cette volonté que le peuple breton puisse se réapproprier sa vie politique que nous souhaitons à tous nos lecteurs une bonne année 1985. Bloavezh mad !



(1) Nous n'avons pas fait un tour complet des actions en cours. On en trouvera d'autres à l'intérieur du journal, tout au long de l'année : le mois prochain sur la Loire-Atlantique.

Souscription permanente pour le progrès du « Peuple Breton »

UNE AIDE DECISIVE !

Avec les 20.885 F, les dons de nos lecteurs abonnés à la souscription permanente ont permis de régler un numéro du P.B. (impression, frais de gestion) en 1984. Cet apport nous est indispensable pour tenir et progresser. Si ce P.B. de janvier paraît, treize mois après la grave crise financière qui avait nui à la régularité de notre parution, c'est grâce à nos abonnés et à nos souscripteurs. Si nous faisons face à une diminution des recettes publicitaires, due à la crise économique qui touche aussi artisans et P.M.E.-P.M.I., il faut compenser ce manque à gagner par une hausse des souscriptions. La presse d'opinion et d'information est dans la tempête (« L'Humanité » connaît un déficit régulier et même « Le Monde » est maintenant en crise). Une aide de l'Etat est prévue pour les journaux à audience « nationale ». Nous n'entrons pas dans ce cadre. Alors, lors du réabonnement, pensez que la liberté de la presse et de l'information, en Bretagne, n'existe que par votre soutien financier. « Actionnaires » du P.B., signalez-nous vos souhaits, vos critiques, tout problème de distribution.

SOUSCRIPTION

Gouello P., 37 Tours	20 F
Mahéo A., 41 Romorantin	20 F
Carré X., Elven	20 F
Martin J., 55 Fresnes-en-W.	20 F
Guillevic A., Belz	20 F
Sebilleau D., 94 Créteil	20 F
Drouelle M., 91 Yerres	50 F
Pelleter P., Paris	20 F
Rannou D., 64 Nay	20 F
Le Liboux G., 92 Bois-Colombes	20 F
Lautredou M., 73 La Ravoire	40 F
Le Goff P., 39 Poligny	20 F
Le Mo A., Marseille	20 F
Gallien M.L., 85 Aubigny	20 F
Morvan P., Paimpol	120 F
Le Guillouzer L., Trégastel	20 F
Guinard M., Pléneuf	20 F
Le Guellec R., St-Brieuc	70 F
Michel J., Ploumagoar	20 F
Guillou Y., St-Brieuc	20 F
Rat L., Plérin	20 F
Novaille Y., Quimper	70 F
Padellec L., Brest	20 F
Honoré P., Plourin	20 F
Philippe L., Ile de Batz	20 F
Tanne P., Brest	20 F
Oulc'hen Y., Carhaix	120 F

EN GUISE DE SOMMAIRE...

Bonne année 1985, c'est ce que nous souhaitons à nos lecteurs (p. 2), en évoquant la situation en Bretagne et l'action de l'UDB. Jean Pinvidic rend compte du procès de Vannes, qui nous a montré comment la Cour de Sécurité de l'Etat est maintenant remplacée par les tribunaux locaux (p. 4). Après quelques indiscretions (p. 5), nous revenons aux transports ferroviaires en Bretagne (p. 6) pour compléter ce que nous avons dit en décembre. En « social », nous verrons ce que sont les salaires bretons (p. 8) et ce qui se passe à la SBFM de Lorient et à la SEB de Nantes. Des recherches d'uranium en Bretagne (p. 11), l'interview d'un leader anti-apartheid et le problème du bilinguisme en Bretagne, constituent trois dossiers substantiels.

JE M'ABONNE AU «PEUPLE BRETON»

NOM PRENOM
ADRESSE

- Souscrit un abonnement ☐
un réabonnement ☐
- ordinaire : 80 F (1)
- de soutien à
partir de : 100 F (1)
- étranger : 95 F (1)
- étranger par avion : 115 F (1)
à partir du N° inclus.

- Ci-joint le règlement par :
- chèque postal (1)
- chèque bancaire (1)
- mandat-lettre (1)

(1) Rayer la mention inutile

B.P. 301 - 22304 LANNION CEDEX - C.C.P. RENNES 2365-76

Rappel

Politique	p. 2
Justice	p. 4
Economie	p. 6
Social	p. 8
Problème breton	p. 14
International	p. 16
Pobl Vreizh	p. 19
P.B. Services	p. 25

ADRESSES UTILES

- « Le Peuple Breton » : B.P. 301, 22304 Lannion Cedex (détail p. 4).
- Union Démocratique Bretonne : 21 rue de Coulmiers, 44000 Nantes (Siège National), B.P. 215, 44007 Nantes Cedex.
- U.D.B. Affaires Extérieures : B.P. 150, 35408 Saint-Malo Cedex.

Lavanant A., Plabennec	20 F
Pelle Y., Lanmeur	40 F
Gosset H., St-Sébastien-s/L.	20 F
Balay R., 13 Martigues	20 F
Philippotiaux, Sarzeau	20 F
Even G., Le Rheu	40 F
Corbel J., 83 Hyères	20 F
Derrien D., Maël-Carhaix	20 F
Le Jeune V., Locquêmeau	20 F
Rannou R., Cavan	20 F
Château E., St-Brieuc	20 F
Bouteiller A., Plestin	40 F
Delaunay J., St-Brieuc	20 F
Hamon M.Y., Penvénan	40 F
Merrien A., Daoulas	70 F
Dumortier F., Brest	20 F
Berthevas P., Guipavas	20 F
Jarnier M., 92 Chatenay	20 F
Le Deunff, St-Pol-de-Léon	20 F
Feat R., Plouézoc'h	20 F
Cevaer L., Daoulas	20 F
Thomas J., 06 Antibes	40 F
Josse L., St-Malo	20 F
Le Pisk J., 30 Uzès	20 F
Le Crib, Rennes	20 F
Parmentier Y., Montfort	20 F
Delaruelle P., Plérin	120 F
Orhan L., Lokrist	50 F
Le Quéau J.R., Locquirec	20 F
Le Berre Y., Nantes	20 F

Simon J., Lannion	20 F
Le Roi M., Quimper	20 F
Quintin S., Lorient	20 F
Denès E., Rennes	20 F
Kerneis Y.F., Brest	20 F
Morvan Y., St-Agathon	200 F

Total 1^{re} liste 1985 2.070 F



ABONNEMENT D'UN AMI...

Veillez trouver ci-joint la somme de 80.00 F et l'adresse de :

NOM
PRENOM
ADRESSE

à qui vous voudrez bien envoyer le «Peuple Breton» durant un an.

(B.P. 301 - 22304 LANNION CEDEX -
C.C.P. Rennes 2365-76)

Le TGV contre le développement

Une récente publicité télévisée pour le TGV vaut d'être rappelée : après une séquence où l'on découvrait une famille partant de Paris pour Chambéry, écrivant une lettre au père resté au travail, le slogan fondamental apparaissait « Le TGV, 1/2 journée de ski en plus ! ». Voilà qui justifie sans doute l'énorme investissement collectif et le sacrifice de l'amélioration des voies dites secondaires. La commission Rudeau, chargée d'examiner le dossier, estime que le projet « permet d'accroître la mobilité de larges couches de la population ».

Comme le montrait l'étude de G. Le Hen, dans notre numéro de décembre, c'est bien le trafic « voyageurs » qui prime dans le choix de la SNCF, et non le développement équilibré de l'hexagone. Dans le système de concurrence « sauvage » sur les axes jugés rentables (vers Paris), Air Inter, contrôlé

également par l'Etat, veut augmenter ses moyens et ses performances sur la ligne Rennes-Paris... et la retirer à la compagnie bretonne Brit'Air, qui vient de la rendre rentable. Pendant ce temps, le voyageur qui désire rallier Nantes à partir de Lannion et revenir le même jour le fera à 42 km/heure de moyenne, compte tenu des mauvaises correspondances : de quoi ne jamais recommencer l'expérience !

Les relations avec Paris sont bonnes. Ce sont les relations intra-bretonnes ou Nantes-Lyon et Nantes-Genève qu'il faut améliorer. Mais cela n'intéresse pas l'Etat, qui recherche comme la SNCF, le prestige et le renforcement du « rayonnement » de Paris. Le Japon, qui a fait l'expérience du premier TGV, appelé là-bas « Shinkansen », a vu les villes moyennes et même certaines grosses agglomérations comme Nagoya décliner au profit

de Tokyo, la métropole et le cœur du réseau, où l'activité économique a continué à se concentrer (tiens, on n'en parle pas !). C'est l'un des objectifs recherchés ici, avec les grands travaux publics qui sont liés au projet (de grands tunnels sous le vignoble !). L'endettement de la SNCF augmentera, alors que le déficit d'exploitation sera déjà creusé, et l'on risque fort d'en revenir aux suppressions de lignes secondaires, bretonnes en particulier. Déjà des menaces planent à nouveau sur la ligne Guingamp-Paimpol. Le TGV, c'est 30 % de financement d'Etat, alors que le pouvoir ne veut pas prendre les moyens de sauver des activités menacées en Bretagne (électronique, navale...). C'est aussi une aggravation de la marginalisation économique de la Bretagne par non-modernisation ou abandon des liaisons internes.

Que l'on laisse au moins une assemblée bretonne élue démocratiquement choisir entre le développement et un accès plus rapide au musée de la Villette... 50 minutes de moins de Paris à Rennes, est-ce là l'essentiel ?

J.J.M.



Le point de vue d'un géographe

Le TGV-Ouest : un cadeau pour les Bretons ?

Il ne me semble pas que le TGV-Ouest soit une bonne solution à nos problèmes de transport. Nos élus ont réclamé des tarifs marchandises compensant l'éloignement géographique. Ils demandent aussi la modernisation des liaisons internes à la Bretagne, souvent dans un état sinon scandaleux, du moins dissuasif pour les usagers (presque 2 h pour Nantes-Rennes, presque 4 h pour Nantes-Brest !).

Or le TGV ne transporte que des personnes : il permettra aux hommes d'affaires parisiens d'allonger leur rayon d'action. Il incitera les « provinciaux » à utiliser encore davantage les services parisiens de haut niveau, ce qui sera une bonne raison pour ne pas en créer en « province ».

Le TGV Atlantique ne doit pas passer par Paris

Dès 1982, une critique sérieuse du projet de TGV Paris-Rennes et Paris-Bordeaux était faite en Bretagne. En voici deux aspects, l'un du CELIB, l'autre d'un géographe.

Pour le CELIB comme pour de nombreux responsables des régions de la façade atlantique de la France, ce projet, sous sa forme actuelle, apparaît comme une opération coûteuse et inutile, que les habitants des régions concernées et en particulier leurs responsables économiques et leurs élus politiques n'ont jamais souhaité ni demandé, et dont le résultat le plus certain serait d'affaiblir encore les solidarités entre les régions de l'Ouest et du Sud-Ouest et de renforcer formidablement la centralisation, au moment où l'on entend au contraire donner plus de pouvoirs aux régions françaises...

... Le désenclavement réel de la Bretagne supposerait de poursuivre le TGV jusqu'à Brest et Quimper, ce qui n'est guère envisageable compte tenu du potentiel de trafic possible. L'avion restera donc le meilleur moyen de désenclavement de l'extrémité de la Bretagne. Au lieu de pénaliser ses habitants par un prix du kilomètre aérien très supérieur à celui pratiqué sur la liaison Paris-Lyon-Marseille par exemple, il conviendrait qu'Air Inter joue au contraire la carte du transport de masse en démocratisant ses tarifs entre Paris et l'extrême Ouest (de même qu'entre Paris et le Sud-Ouest)...

Un TGV Atlantique-Manche-Mer du Nord reliant Bilbao et Saint-Sébastien à Londres et Bruxelles en passant par

Bordeaux, Nantes, Rennes, Caen, Rouen et Lille, sera un projet d'intérêt réellement européen et pourra à ce titre être très largement financé par l'Europe (Fonds européen de développement régional et Banque européenne d'investissement). En créant le premier grand maillon international d'un nouveau système de transport, il donnera de fait aux matériels français une avance certaine pour la création de futures lignes de trains à grande vitesse vers Madrid, Lisbonne, Rotterdam, Hambourg, etc. Une telle ligne irriguera toutes les régions du Sud-Ouest, de l'Ouest et du Nord-Ouest, renforcera entre elles les échanges et les solidarités, leur permettra de profiter à fond des nouveaux courants d'échange qui se développeront avec l'entrée de la Péninsule Ibérique dans la Communauté économique européenne et viendra conforter le développement de notre façade maritime, sous-utilisée aujourd'hui.

Même si un tel projet doit coûter entre 20 et 25 milliards de francs (dont une part importante devrait être financée par l'Europe), ce sera un bien meilleur choix d'investissement pour la collectivité nationale sur le strict plan économique, à moyen et long terme. Mais ce sera surtout la preuve éclatante que le présent gouvernement de la France n'entend pas se contenter de discours et de demi-mesures mais veut réellement mener jusqu'au bout sa politique de décentralisation, de régionalisation et d'aménagement du territoire, parce que c'est l'intérêt réel du pays, même si ce n'est pas, à première vue, (mais seulement à première vue), celui de Paris.

L'influence régionale de Paris s'étend déjà au Mans, et plus loin à Laval et Angers. Veut-on qu'elle englobe Nantes et Rennes ? Est-ce vraiment trop demander au nouveau pouvoir de mettre au frigidaire des investissements aussi coûteux (16 milliards environ) en attendant que la réforme régionale démocratique soit réalisée ? Il est probable que nos élus choisiront d'améliorer l'actuel TPV Nantes-Rennes (Train à petite vitesse) avant de demander un TGV-Ouest. Si nos élus ne devaient pas avoir à se prononcer sur de tels choix, si le TGV nous tombait d'en-haut, à quoi bon la future assemblée régionale, sinon pour s'occuper d'affaires mineures ?

Enfin, l'étoile ferroviaire autour de Paris a été et reste un puissant instrument de centralisation. Pour qu'on puisse la moderniser, c'est-à-dire accroître son efficacité, il faudrait que les régions de l'Ouest et du Sud-Ouest soient très dynamiques et supportent la concurrence de la capitale. Ce n'est sûrement pas le cas aujourd'hui. Je trouve dangereux qu'on fasse le pari qu'en 1988, au train où va la décentralisation, les régions soient à même de résister à l'attraction d'une capitale plus proche d'un coup. Sinon, le TGV-Ouest lancé par les socialistes roulera à contre-sens de la décentralisation voulue par les mêmes socialistes et je le crois, souhaitée par la grande majorité des Bretons.

Per RHUN
maître-assistant
Université de Nantes



British Railways Board

European Rail Passenger Office,
Timetable Production Section, CP 84,
General Offices,
Paddington Station,
London W2 1HA.
Telephone 01-723 7000 ext. 2441/2436
Telex 299431 (attn. HQIM)

Ms. J. Stephens,
Hafod,
9 Bramfield Road,
Betchworth Green,
Knebworth, Herts SG3 6RX.

Date 26 November 1984

case. As you say, we show a line to Nantes on the map, and the reason for this is that Nantes is the only place to which there is anything like a reasonably uncomplicated train service. We feel it would be unfair to our customers to make it seem as if travel further into Brittany was anything less than an adventure.

D'autres le disent...

Le chemin de fer en Bretagne en 1985 : les carnets de l'aventure !

Les chemins de fer britanniques publient, à destination de leur clientèle, une fiche d'information sur les voyages en train à travers la France. L'illustration de couverture montre une bigoudène près du môle d'un port de pêche. La seule ville bretonne mentionnée dans le dépliant est Nantes. Notre amie Janig Stephens a écrit à l'éditeur pour signaler qu'il faudrait indiquer les trains et les horaires qui permettraient aux visiteurs de voir la scène décrite, c'est-à-dire les renseignements concernant la liaison ferro-

viaire Nantes-Quimper. Les chemins de fer britanniques ont répondu que l'omission tenait « à la nature excentrique des services de train dans la région » (trains à jours variables, nombreux changements...). Ils ajoutent : « comme vous le dites, nous montrons une ligne vers Nantes sur la carte, et la raison en est que Nantes est le seul endroit où il y a quelque chose qui ressemble à un service de train raisonnablement simple. Il nous semblerait incorrect vis-à-vis de nos clients de faire croire qu'un plus long voyage à travers la Bretagne serait autre chose qu'une aventure ». C'est déjà ce qu'écrivait le britannique Arthur Young au XVIII^e siècle...

Produits Rallye TESTES ET APPROUVES



Les produits Rallye : de l'alimentaire au textile, plus de cent produits de tous les jours. Des produits de qualité égale aux produits de marque. Des produits sélectionnés après de nombreux tests en laboratoires et contrôlés en permanence à tous les stades de leur fabrication.

Les produits Rallye : la qualité à prix Rallye, c'est-à-dire moins cher. C'est ça notre façon d'être solidaire.

RALLYE

L'HYPERMARCHÉ

LES SALAIRES EN BRETAGNE : mythes et réalités

L'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) publie dans le numéro en cours de la publication trimestrielle « Octant » (n° 19, 3^e trimestre 84), une étude très intéressante sur les salaires en Bretagne (Bretagne à 4 départements).

De cette enquête, la « grande presse » n'a retenu bien entendu que les titres : « Les salaires dans le privé : 5.700 F en moyenne par mois en 1983 » et « Les salaires des agents de l'Etat : 7.000 F en moyenne en 1983 ».

Mais à y regarder de plus près...

I. LE PRIVE

A) Les salaires, la durée du travail

En 1983, alors que le SMIC est à 3.230 F net, le salaire moyen dans le secteur privé et semi-public est, en Bretagne (B 4) de 5.680 F par mois pour une durée de 39,3 heures par semaine.

Première comparaison, en France, le salaire moyen est de 6.460 F par mois pour 39,1 heures.

Même si, comme le précise l'enquête de l'INSEE, la moyenne hexagonale est fortement tributaire des salaires versés en région parisienne, « la Bretagne reste malgré tout une région de bas salaires ».

B) L'évolution du pouvoir d'achat

Si l'enquête précise que « le pouvoir d'achat du salaire moyen est, en Bretagne comme en France, à peu près le même en 1983 qu'en 1978 », il n'en reste pas moins vrai que son évolution est négative en Bretagne : - 0,6 % entre 78 et 83 et légèrement positive en moyenne française : + 0,4 % pour la même période.

C) Quelques tendances...

1. Hiérarchie : La hausse rapide du SMIC en 1981 avait contribué à resserrer la hiérarchie des salaires. Cette évolution se poursuit : ainsi, une ouvrière P2 gagnait en 1974, 45 % de plus que le SMIC ; cette même ouvrière ne gagne plus, en 1983, que 25 % de plus que le SMIC.

2) La diminution du temps de travail : en cinq ans, la durée du travail a diminué d'environ 2 heures en moyenne en France et d'un peu plus que 2 heures en Bretagne, même si la durée moyenne du travail reste plus importante en Bretagne qu'en France.

II. LE SECTEUR PUBLIC

A) L'hétérogénéité des catégories et des salaires

Les fonctionnaires représentent en Bretagne 23,7 % de la population active salariée (22 % en moyenne française) et sont répartis en quatre catégories : A, B, C et D.

1. La catégorie A représente les cadres et les professions intellectuelles supérieures (professeurs du secondaire, inspecteurs des différents ministères, les magistrats, etc.). Cette catégorie qui regroupe 17 % des fonctionnaires, offre un salaire mensuel moyen de 9.925 F en 1983.

2. La catégorie B regroupe les professions intermédiaires (instituteurs, professeurs de collège, contrôleurs et secrétaires administratifs), représente 43 % des agents titulaires, dont le salaire mensuel moyen était en 1983, de 6.900 F.

3. Les catégories C et D représentent 40 % des fonctionnaires dont, 15 % pour la catégorie C (agents d'administration, commis, ouvriers d'état, etc.). Leur salaire moyen s'élevait en 1983, à 5.200 F.

25 % pour la catégorie D (agents de bureau, agents de service...), où le salaire moyen s'élevait - si l'on peut dire - à 4.200 F par mois, en 1983.

De plus, ces moyennes cachent bien des disparités internes aux catégories.

Ainsi un fonctionnaire de catégorie A en fin de carrière touche environ trois fois le salaire qu'il touchait à son entrée dans la fonction publique !

Par contre, en catégorie C, le salaire de fin de carrière n'est que 1,5 fois supérieure à celui de l'entrée dans la profession.

a atteint 1 % : seule la catégorie D a bénéficié d'un léger mieux : + 0,2 %, la catégorie A accusant une baisse de 1,8 %.

C) Quelques remarques

L'INSEE précise : « Globalement, les agents de la fonction publique sont mieux rémunérés que les salariés du privé : 7.000 F contre 5.700 F, soit 23 % de plus. Mais cette comparaison est trompeuse et doit être menée dans le détail des catégories où des différences se dégagent à l'avantage, tantôt du public, tantôt du privé... Les employés du public sont mieux rémunérés que ceux du privé. En revanche, les traitements des professions intermédiaires et surtout ceux des cadres et professions intellectuelles supérieures, sont inférieures à ceux du privé ».

C'est ainsi que si l'on fait la moyenne des salaires des catégories B, C et D, qui regroupent 83 % des fonctionnaires en Bretagne, on obtient pour l'année 1983, un salaire mensuel moyen de 5.780 F ! c'est-à-dire en fait, une moyenne très comparable au salaire moyen du privé.

Pendant ce temps, dans la classe d'à côté...

Coïncidence utile, le CERC (Centre d'étude des revenus et des coûts) publie une étude sur les revenus des patrons : l'hétérogénéité est de règle, le secret aussi !

Mais le CERC, organisme officiel, dont les rapports sont diffusés par la Documentation française, estime que la rémunération mensuelle moyenne en 1983 d'un gérant de SARL employant moins de 30 salariés, était de 15.390 F, tandis que le PDG d'une société anonyme employant plus de 5.000 salariés, gagnait en moyenne, en 1983, 94.400 F par mois.

Deux exemples, parmi les patrons, qui ne font pas mystère de leur fiche de paie : Emile Véron, PDG de « Majorette » - vous savez les petites autos - 38.000 F. « Et c'est tout ! », ajoute-t-il. Bernard Tapie - celui-là on ne le présente plus - 1.450.000 F par mois !

A cet égard, le graphique publié par « Octant » est éloquent.

B) Le pouvoir d'achat

Le statut unique de la fonction publique française a au moins un avantage, c'est que les salaires entre les fonctionnaires bretons et ceux de la moyenne française sont quasiment identiques : 0,6 % au détriment des Bretons malgré tout ! Mais note l'INSEE : « Alors que pour l'ensemble des salariés, le pouvoir d'achat s'est maintenu entre 1982 et 1983... celui des fonctionnaires a baissé. Cette réduction

III. CONCLUSION

A) On le savait déjà - mais l'enquête de l'INSEE arrive à point nommé pour le confirmer - l'opposition secteur privé, secteur public, est artificielle, ne repose pas sur des arguments sérieux, mais est bien plus tributaire d'un « climat » général dont la dégradation est soigneusement entretenue et dont participent des campagnes haineuses contre les travailleurs immigrés (1), ou les incitations « au retour à la maison » pour les femmes ; toutes catégories supposées « voler le travail ».

Que les secteurs privé et public aient des revendications différentes. Certes, qu'ils aient un même adversaire, les détenteurs du pouvoir financier économique et politique. Dans les deux cas, il faut obtenir une répartition équitable des richesses produites.

B) Et puis avec un salaire mensuel moyen de 6.008 F (1983), les salariés bretons peuvent-ils se payer le luxe d'une opposition syndicale CGT-CFDT ? alors que le SMIC était à 3.200 F net, cela ressemble trop à une querelle sur le sexe des anges.

C) Face à la droite

Aux concessions réciproques, préférons les contre-propositions offensives et suscitons l'union derrière ces contre-propositions.

L'union ? L'UDB y travaille à son niveau.

Jean-Luc LE CLEACH

(1) dont Châteaubriant nous offre un exemple de ce à quoi elles peuvent aboutir.

LE PEUPLE BRETON

« LE PEUPLE BRETON »

Mensuel - Administration, abonnements : Jean-Jacques Monnier, directeur de la publication - B.P. 301, 22304 Lannion Cedex.

Publicité, Jean Le Guellec : tél. 98-43.01.37.

Composition et impression : Imprim - 22300 Lannion

PUBLICATION

Publication inscrite à la C.P.P.A.P., n° 66.132. Dépôt légal : 3^e trimestre 1984.

CHANGEMENT D'ADRESSE

Pour tout changement d'adresse, nous demandons à nos abonnés de nous écrire en joignant ou en recopiant leur dernière bande d'expédition du journal, et en joignant 5 F en timbres pour frais. Merci d'avance.

ABONNEMENTS

Ordinaire : 80 F ; de soutien : à partir de 100 F ; étranger : 95 F ; étranger par avion : 125 F. C.C.P. : 2365-76 Rennes.



Bar - Crêperie
«CHEZ TOM»
18, rue Notre-Dame
29260 LESNEVEN
Tél. : (98) 83.15.14

L'UDB à la SBFM, une action constructive pour mettre le gouvernement au pied du mur...

Le 12 décembre 1983, à l'occasion de la visite à Lanester du ministre Jack Ralite, chargé de l'Emploi, notre conseiller municipal délégué Yannick Quénéhervé, ouvrier à la SBFM (1), interpellait le représentant du gouvernement socialo-communiste sur l'abandon de la Bretagne comme région prioritaire et sur la nécessité de doter la SBFM d'un secteur mécanique.

Les militants UDB de la SBFM (située entre Lorient et Hennebont) posent régulièrement le problème de cette construction d'un atelier de mécanique dans leur entreprise, en particulier dans une feuille d'information qu'ils publient depuis avril 83 et où ils développent toute une argumentation pour démontrer la nécessité de cette création (voir P.B. n° 249).

Cette campagne d'explications et de propositions s'est intensifiée dans le dernier trimestre 84 avec le soutien actif d'élus municipaux UDB.

Elle a relancé le débat à l'intérieur de l'entreprise, en particulier chez les syndiqués, et elle sans aucun doute contribué à faire avancer le dossier.



Photo J.M. Gadenne

Ainsi, en octobre, Joël Guégan, maire adjoint UDB de Lorient, et Yannick Quénéhervé, responsable de la fédération, écrivent au ministre du Travail Delebarre, pour réclamer l'atelier de mécanique dans le cadre d'un plan d'urgence pour l'emploi (lettre largement reprise par la presse locale, voir P.B. n° 251).

En novembre, après l'édition d'un autocollant par l'UDB pour populariser la revendication, déjà rien qu'à l'intérieur de l'entreprise plus de 200 travailleurs arborent ce macaron (2).

Le 27 novembre, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, répond à Joël Guégan et Yannick Quénéhervé, pour annoncer qu'il a « demandé à ses services d'examiner cette affaire avec un soin tout particulier ».



Entre temps, suite à la demande des élus CGT (3), le conseil d'administration de la SBFM décide de lancer une étude sur la faisabilité et la rentabilité d'un éventuel atelier de mécanique.

Le 7 décembre, Joël Guégan, devant des travailleurs de la SBFM et de la presse locale, pose une première pierre symbolique de l'atelier de mécanique.

Ce geste avait pour but de prendre date après la décision de lancer une étude, de prendre la population à témoin, de démontrer les possibilités de créations d'emplois et de pousser le gouvernement à passer aux actes.

Un fait est certain, notre action est prise au sérieux et la revendication fait son chemin, mais tout comme les 30.000 demandeurs d'emplois du Morbihan (dont 19.000 non indemnisés), nous ne pouvons pas nous contenter que d'études et d'exams.

Il va nous falloir maintenir la pression, continuer à promouvoir les arguments en faveur de cette réalisation, nous battre pour franchir une nouvelle étape.

En quelque sorte, continuer dans la lutte pour l'emploi à apporter notre pierre.

Fédération
du Pays de Lorient

(1) Société Bretonne de Fonderie et Mécanique, Z.I. de Kerpont.

(2) Autocollant à commander au prix de 5 F à UDB, BP 203, 56102 Lorient Cedex.

(3) La CGT a déjà chiffré à 255 le nombre d'emplois qu'il est possible de créer par la réduction du temps de travail, la suppression des heures supplémentaires, un contrat de solidarité et la construction de l'atelier de mécanique.

porcelaines - faïences - grès
verres et cristaux - coutellerie - acier inox

Fanch GRIFFON

4, rue duguay-trouin -
29100 dolarnenez - tél. 92.18.17

cadeaux - souvenirs - listes de mariage

Permis de Moncontour :

***On a muselé les chiens,
la Cogéma n'a plus qu'à passer***

Petit historique

1982 : apparemment rien à signaler concernant un quelconque gisement d'uranium ou de diamants verts dans le Méné. Et pourtant : en catimini, deux sociétés minières, la Cogéma et la Minatome, fourbissent leurs armes administratives et déposent deux demandes de permis de recherche d'uranium.

Légalement, ces demandes doivent être publiées avec les dates de l'enquête publique au Journal Officiel et dans deux journaux locaux. Elles doivent être affichées en mairie des chefs-lieux de cantons concernés.

- La Cogéma d'abord : passage au JO, le 16/3/1982 et en annonces légales dans « L'hebdomadaire d'Armor » et « Le Combat » (hebdo du PS 22), le 20/3/1982.

- En 2^e position, La Minatome : passage au JO, le 14/8/1982 et en annonces légales dans « La Liberté des Côtes-du-Nord » et « L'Echo de l'Armor et de l'Argoat », le 21/8/1982.

Curieusement, ces deux sociétés ont choisi des journaux à faible diffusion dont l'un, « Le Combat », est surtout diffusé par abonnement. Pourquoi ne pas avoir privilégié, plutôt, les éditions de Moncontour et de Collinée du « Télégramme » et d'« Ouest-France », nettement plus lus dans les chaumières. Même chose pour l'affichage en mairie de Moncontour : là aussi la discrétion semble de rigueur. Le conseiller général PS du canton, M. Bizien, conseiller municipal à Moncontour à cette époque, n'a rien vu en mairie et il n'en a pas été question en conseil. En tous cas, M. de La Brosse, maire de Moncontour, n'a pas non plus averti les autres maires des communes faisant partie du périmètre concerné par la demande de permis de recherche. Le commissaire enquêteur n'a donc pas dû être surchargé de travail durant les enquêtes « publiques » (celle de la Cogéma a eu lieu du 29/3 au 28/4/1982 et celle de la Minatome du 25 août au 24/10/1982. Pourtant, dans une circulaire du 31/7/1982, le Premier ministre, M. Mauroy, insistait sur la nécessité démocratique d'informer au maximum les élus et les populations locales dans le cas d'enquêtes publiques les concernant et cela « par tous les moyens modernes de diffusion y compris la radio et la télévision ». Et vlan, pour la Minatome ! La Cogéma, elle, peut se réfugier derrière le respect strict de la légalité mais si on n'a rien de dangereux à cacher pourquoi ne pas jouer franc jeu avec ses futurs partenaires c'est-à-dire, au minimum, les maires des communes concernées par le permis de recherche que l'on demande ?

81.000 hectares !

Des émules de Skerlock Holmes, membres du comité de défense de Glomel, ont eu la curiosité d'éplucher le JO pour vérifier si Glomel était seule visée et ils y ont trouvé tous les autres permis demandés pour la Bretagne, soit en surface totale 81.000 ha !!!

Mobilisation dans le Méné

En décembre 1982, un comité de défense contre les mines d'uranium se met en place et ses représentants commencent l'information, d'abord vers les élus locaux en intervenant dans le cadre des conseils municipaux avec comme chevaux de bataille la carte du périmètre et les notices d'impact des sociétés minières. Ces notices abordent l'agriculture de notre région en 2 lignes 1/2 et selon l'une d'elles « le réseau hydrographique ne fait pas l'objet de prise d'alimentation en eau potable » alors que le syndicat de l'Arguenon en distribue justement, et même jusqu'à Saint-Malo. Des communiqués passent dans plusieurs bulletins communaux et le 4/2/1983 une grande réunion d'information est organisée à Trébry. De la salle comble les questions fusent parce que, pour beaucoup, c'est la révélation et comme personne n'aime être mis devant le fait accompli, l'indignation apparaît.

Après cela, des réunions à plus petite échelle au niveau des communes et même de villages sont mises sur pied. Ensuite c'est la phase de démonstration par les faits : emmener les conseils municipaux et la population dans une commune où l'exploitation d'uranium existe. Des cars partiront de Trébry, Trédaniel, Hénon et Plœuc pour visiter Gorges, en Loire-Atlantique, où la Cogéma exploite l'uranium depuis 28 ans. Là-bas les participants aux voyages se sont bien rendus compte de l'énorme surface nécessaire pour une exploitation d'uranium entre les carrières et les terrils qui font de petites montagnes au pays nantais, qui préféreraient sûrement garder sa platitude habituelle. Ce qui a choqué, c'est la différence de points de vue entre la Cogéma et les conseillers municipaux de Gorges.

Cogéma

- 1) Importance de la redevance minière dans le budget des communes ; ex. : Gorges, 20 % de son budget.
- 2) Nombreux emplois : 650 emplois sur le secteur de Vendée.
- 3) Accord à l'amiable concernant le domaine foncier. Achats des terres en liaison avec la Safer et les responsables agricoles.
- 4) Puits asséchés : pas de problèmes dans la majorité des cas. Si assèchement, il est provisoire et entre temps le ravitaillement en eau est assuré par la Cogéma.



Au retour, le bouche à oreille a marché à plein : « Tu te rends compte, les routes chez nous, elles sont toutes municipales, alors les impôts locaux ne suffiront plus à les séparer avec un passage incessant de camions, et là-bas ils ont des problèmes avec leur lotissement, il y a de l'uranium en dessous alors, comme paysage, ils vont avoir un énorme trou devant chez eux et ils ne sont même pas sûrs qu'un jour la Cogéma ne viendra pas en galeries de mines sous leurs maisons ».

Réaction de la Cogéma

Avec tout ce remue-ménage non prévu, la Cogéma commence à s'inquiéter : le 15/12/1983 elle organise pour tous les élus du département, les syndicats agricoles et les associations de protection de la nature, une réunion d'information (il serait temps !) où elle essaie d'abord de noyer le poisson avec de grands discours et un documentaire plutôt longuet sur la transformation de l'uranium. Ses représentants sont vite pris à partie au sujet du secret des enquêtes publiques, du refus de la société de venir dans des réunions publiques contradictoires (comme l'avait demandé la mairesse d'Hénon), de l'absence totale d'étude épidémiologique (alors que la Cogéma commence à avoir des ouvriers qui ont de l'ancienneté et que de telles études existent aux USA et en Tchécoslovaquie), du pouvoir exorbitant qu'elle exerce sur les gestions municipales, du non-respect des réservoirs d'eau potable de toute la population des Côtes-du-Nord et du risque de ruiner une économie basée surtout sur l'agriculture et l'agro-alimentaire pour une légère création d'emplois, du reste passagers.

JO du 21/10/84 : la Cogéma obtient le permis de recherche d'uranium pour le périmètre de Moncontour.

Municipalité de Gorges

- 1) 7 % du budget total de la commune et cela seulement depuis 3 ans, avant redevance minime.
- 2) Secteur de Vendée : 78 communes à Gorges pour 2.600 habitants, 6 emplois à la mine.
- 3) Achats à la tête du client pouvant aller du simple au double suivant les résistances de la personne. Les fameux accords avec la Safer et la chambre d'agriculture n'en sont qu'au stade de pourparlers.
- 4) A Gorges, dans un rayon d'1 km 1/2 autour des mines, tous les puits sont asséchés depuis plus de 25 ans.

Un succès qui en appelle d'autres

Pour sa première édition, le salon « Energie-Environnement », organisé par l'Association pour le développement des énergies renouvelables (ADER) a remporté un vif succès. Sept mille personnes dont 2.000 scolaires, venues essentiellement du Sud-Finistère, ont visité le salon au parc des expositions de Penvillers, à Quimper.

Après le travail méritoire des pionniers qui, à partir d'installations souvent bricolées, avaient imposé l'idée des énergies renouvelables, on est passé à des systèmes parfaitement au point et optimisés en matière de rendement. Le stade industriel est désormais atteint et le matériel proposé est digne de confiance.

L'ensemble des visiteurs a été agréablement surpris par le sérieux et le niveau scientifique de ce premier salon « Energie-Environnement » à Quimper. La plupart des matériels permettant de valoriser les énergies renouvelables y étaient présentés.

Solaire : Systèmes de récupération à basse température pour des applications en chauffage d'habitation ou d'eau sanitaire ; systèmes plus élaborés à concentration ou sous vide pour des applications industrielles ; systèmes permettant la transformation directe de l'énergie solaire en électricité (photopiles).

Biomasse : A côté des cheminées traditionnelles réalisant la combustion directe de la biomasse avec d'excellents rendements (pour les modèles à feu fermé). On a pu découvrir d'autres filières

de valorisation, à savoir la fermentation méthanique, filière appelée à un grand avenir dans les exploitations agricoles mais aussi dans l'agro-alimentaire et les collectivités locales.

Eolien : Le potentiel éolien breton est très important, encore faut-il avoir des machines fiables pour pouvoir l'exploiter. La création récente du CNEEL (Centre national d'essais éoliens), à Lannion, est une première étape vers l'exploitation rationnelle de cette forme d'énergie.

Le thème principal du salon était les énergies renouvelables mais il convient d'insister sur d'autres aspects positifs liés à leurs mises en œuvre. Une telle exploitation va dans le sens de la protection de l'environnement et de la dépollution. La digestion méthanique du lisier avant l'épandage permet non seulement de produire de l'énergie mais également de faciliter l'ingestion par le sol et de diminuer la pollution olfactive.

Autre originalité de ce salon, la présence d'organisations œuvrant dans les domaines énergie et environnement a été appréciée par son aspect positif.

Devant le succès remporté, l'ADER a décidé, au cours de son assemblée générale, de le reconduire en 1985 dans une autre ville bretonne pour, une nouvelle fois, affirmer sa foi dans les énergies renouvelables et montrer que ces dernières peuvent être une solution à bien des problèmes y compris celui du chômage.

A. GOALIC



Cette décision a été prise au mépris de toutes les interventions du conseiller général et des députés du secteur demandant au minimum que l'enquête publique soit refaite avec la publicité nécessaire et les délibérations municipales refusant le projet d'implantation de mines d'uranium.

Aussitôt le comité de défense se réunit et décide de faire un recours en Conseil d'Etat. Du côté des élus aussi, on s'organise : à l'instigation du conseiller général M. Bizien et de la mairesse d'Hénon, Mme Bréard, le 16/11/1984 est créé à Moncontour « le syndicat intercommunal contre l'uranium » et cette association, regroupant les municipalités du périmètre, décide également de faire un recours en Conseil d'Etat. Les deux recours sont déposés le 21 décembre par le même avocat et les deux dossiers ont été préparés en collaboration. Un tract a été joint à tous les bulletins municipaux des communes adhérant au syndicat intercommunal demandant au gens de refuser de signer quoi que ce soit venant de la Cogéma et, en cas de contact, de prévenir immédiatement la municipalité.

Dernière minute !

— Le premier papier officiel vient d'arriver dans les mairies et il est daté du 22/11/1984 : le commissaire de la République y « annonce » qu'un permis de recherche d'uranium vient d'être accordé à la Cogéma et que « les services de la préfecture sont à la disposition des maires pour fournir toutes informations d'ordre administratif qui leur seraient utiles ».

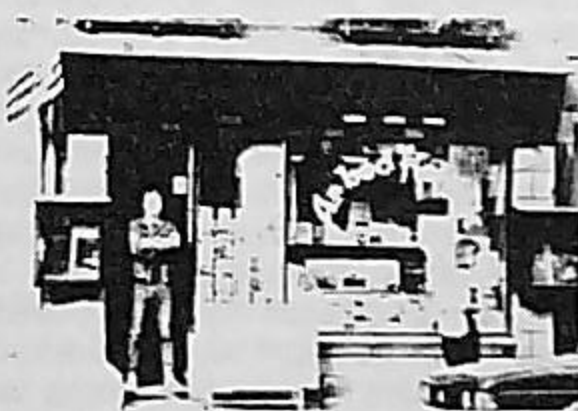
— Le conseiller général de Moncontour était présent aux réunions de préparation des Plans d'Occupation des Sols (POS) de Trédaniel et de Bréhand et elles ont eu lieu à un mois d'intervalle. A celle de Trédaniel, la seule entreprise prioritaire pouvait être EDF pour l'implantation de pylones et à Bréhand une deuxième priorité est donnée aux entreprises cherchant de l'uranium.

Maintenant le syndicat intercommunal contre l'uranium, le comité de défense contre l'implantation de mines d'uranium du périmètre de Moncontour et toute la population du secteur attendent la réponse du Conseil d'Etat. C'est la dernière étape légale possible ; en cas de rejet, la Cogéma sera attendue sur le terrain de pied ferme.

Monique FEUVRIER

AN DIV STAL NEMETO ER VRO !

E KEMPER



AR BED KELTIEK - Tél. 95.42.82
2, straed ar Roue Grallon
2, rue du Roi Grallon

EVIT HO LEVRIOÙ - PLADENNOÙ

E MONTROULEZ



KORNOG - Tél. 63.25.40
12, straed ar Vur
22, rue du Mur

PEZHIOÙ ARZ KELTIEK

LE CAFÉ DES MOUETTES

Numéro un en BIERES-WHISKIES

Port de commerce 29200 BREST - Tél. 44.33.21



• Brest-AFO :

Quand les pouvoirs publics font capoter un accord

Aux Ateliers Français de l'Ouest, le conflit évoqué dans le *Peuple Breton* de novembre 84 se prolonge, et l'issue de la partie qui se joue à Brest sera lourde de conséquences pour l'avenir de la navale en Bretagne. Les solutions présentées ? Entre une reprise peu satisfaisante parce qu'elle n'engage pas solidement l'avenir et le dépôt de bilan : sur ce sujet tout se passe à Paris entre partenaires dont l'avenir des travailleurs bretons n'est pas le souci dominant. En attendant, la direction locale cherche à obtenir sur Brest 233 licenciements, descendant au-dessous du seuil des 800 employés dont le directeur, M. Courau, assurait naguère que c'était le minimum pour assurer la viabilité de l'entreprise. En face, la CGT, décidée à poursuivre l'action tant qu'un seul travailleur risque de se retrouver sur le carreau.

Dans ces conditions, les rebondissements se sont succédé au cours des mois de novembre et décembre. Le 9 novembre, les ouvriers font obstacle à la tenue du conseil municipal, exigeant des prises de position politiques sur les licenciements. Si l'UDB et le PCF se prononcent clairement contre les licen-

ciements, à droite, on reste dans la vase et au PS, on affirme qu'il faut être raisonnable, qu'il n'y a pas de solution miracle. Et Berthelot, Lombard, Gourmelon iront ensemble à Paris rencontrer Mme Cresson, ils reviendront satisfaits (ils sont bien les seuls) en affirmant qu'il n'y a pas de licenciement sec. Dans le même temps, Courau, qui affirme que « les salaires des AFO font jaser en ville » (à titre indicatif : 4.800 F mensuels pour un P2 à 15 ans d'ancienneté) accuse la CGT de « jusqu'au boutisme ».

Pourtant, la détermination des syndicalistes va faire plier la direction. Cette détermination se manifeste par l'occupation du bassin où se trouve le navire de forage Navifor Norse. Malgré les condamnations, ce n'est que la tempête qui viendra à bout de cette occupation.

La situation est alors la suivante : 233 suppressions d'emplois envisagées ; 48 départs en pré-retraite pour 84-85 ; 8 postes sur récupération d'heures supplémentaires ; 40 départs en reconversion avant la pré-retraite. Il reste environ 140 cas à régler. Pour la CGT, cela équivaut à 140 licenciements en raison des contraintes : obligation à la sortie de la conversion

d'accepter n'importe quel emploi jusqu'à 15 % de rémunération en moins et quel que soit le lieu géographique : c'est l'évidence, ce n'est pas dans la région brestoise qu'on embauchera des métallos... si on en embauche.

Pourtant, par étapes, syndicat et direction parviendront à un accord. Le 25 novembre, les derniers cas sont réglés, la direction s'engageant à réintégrer les personnels à l'issue du congé formation.

Victoire des travailleurs dont l'attitude résolue a payé.

Eh bien non : le gouvernement, qui ne veut pas de la garantie de reprise, refuse l'accord, l'un des accords sociaux les plus remarquables de ces derniers temps ! Et du coup, les choses vont vite, début décembre, 148 employés de moins de 48 ans reçoivent leur désignation pour la reconversion : autant dire leur licenciement ; parmi eux, les principaux responsables CGT. Nous voici donc au stade de la répression antisyndicale ; à celle-ci s'ajoutera la répression policière lorsque les ouvriers venus apostropher le député PS Gourmelon seront dispersés à coups de CRS. Comme ils disent du côté du pouvoir, il n'y a pas de solution miracle.

• Le Carnet... nucléaire... Le PS change de note !

Une grande partie du conseil municipal de Saint-Nazaire du 21 décembre 1984 a été consacrée au projet d'implantation de la centrale du Carnet.

En effet, l'élus UDB P. Bonnet a appris lors de l'inter-groupe précédent le conseil que le PS proposerait une motion demandant l'accélération de la demande d'utilité publique.

Notre camarade a donc prévenu les opposants à la centrale, et des demandes d'intervention du groupe écologique de Saint-Nazaire et du comité de défense du Carnet ont été faites.

Si le groupe écologique a pu s'exprimer devant le conseil, M. Batteux, maire de Saint-Nazaire, a dû se « faire tirer l'oreille » par l'élus UDB pour que le comité du Carnet puisse s'exprimer. En effet pour le maire, seules les associations représentatives des Nazairiens peuvent s'exprimer au conseil ! Il a fallu un vote des élus où seuls les socialistes se sont déclarés contre l'intervention du comité du Carnet. Bel exemple de démocratie pour les « Champions des Droits de l'Homme ».

Dans leur motion (qui s'est transformée subitement en déclaration, le PS local est-il divisé sur le nucléaire ?) le groupe socialiste a donné sa position (nouvelle ?).

« La situation économique et sociale ne saurait justifier à elle seule une décision du gonflement du programme électro-nucléaire. Par contre, l'évolution de la consommation justifie la construction d'une tranche par an jusqu'à 87 au moins (...). Toutes les conditions seraient alors réunies pour que les responsables politiques et économiques mettent en avant les arguments valables à savoir que la construction du Carnet rééquilibrerait vers l'Ouest la puissance installée, réduisant les pertes en lignes du réseau national (...). Le site du Carnet doit pouvoir prendre le cinquième rang dans le programme des sites à pourvoir. Toutes les dispositions doivent être prises dans ce sens, la demande de déclaration d'utilité publique notamment ».

Le député PS, C. Evin, appuyait également cette demande.

Il est à noter que récemment lors d'une visite à Saint-Nazaire, le 16 novembre 84, M. Malvy, secrétaire d'Etat à l'Energie, déclarait « Le chantier du Carnet n'est pas justifié aujourd'hui par les perspectives de consommation ».

On peut se demander pourquoi le PS local insiste-t-il maintenant. Elections ?

Gilles BARRILLOT

Permanence élu UDB Saint-Nazaire, le vendredi, de 11 à 12 h, tél. 40-22.91.06, poste 1237.

• Marcellin sort son Pen Baz

En deux occasions, R. Marcellin vient de montrer sa tendresse pour la culture indigène.

Pour le festival interceltique de Lorient, il attribue 3,8 millions de centimes de subvention au titre du conseil général (moins de 1 % du budget du festival). Pour le départ du tour de France en Morbihan, il lui faudra rassembler en gros cent fois plus ! Attitude non seulement anti-culture bretonne mais anti-économique (le festival a des retombées).

Le conservatoire régional de musique connaissant de grosses difficultés de fonctionnement, on essaie de mettre en place une structure qui prenne le relais d'Amzer Nevez, un peu à court de dollars en ce moment. Le conseil régional accepte le principe d'une subvention mais refuse de siéger au conseil d'administration du nouveau « machin ». J'y vais un peu, j'y vais pas tout à fait. Ça fait tango argentin ! Pour un conservatoire régional créé par la charte culturelle de Giscard, c'est mesquin, Marcellin !

J.G.

• La lutte pour la défense de l'électronique dans le Trégor continue

Depuis octobre, les actions syndicales pour défendre l'emploi se poursuivent presque quotidiennement : occupation du radôme, de la sous-préfecture, de la tour hertzienne, barrages autour de Lannion, interception de personnalités, blocage d'avions ou de trains. Après 3 mois de pression sociale et de pressions politiques, auprès du gouvernement et de CGE et Thomson, groupes nationalisés, les LTT maintiendraient l'emploi, sauf pour la câblerie ; rien de réglé pour l'usine Thomson, où près de 200 emplois sont menacés. Les travailleurs syndiqués ont occupé l'usine pendant les fêtes et bloquent deux calculateurs qui doivent être livrés à Nancy.

• Un capitaine courageux

La vente de la maison de Robert Prigent (lire les *Peuple Breton* de février et de novembre 1984), ce capitaine de la Marine Marchande licencié pour avoir dénoncé l'absence de sécurité à bord des pétroliers, a été reportée au mercredi 23 janvier 1985. L'UDB renouvelle son appel à venir le soutenir ce jour-là, à 14 h, au tribunal de Guingamp.

Par ailleurs, signalons que la photo de R. Prigent, parue dans le dernier numéro du P.B. a été prise par Jean Lallouët et nous a été aimablement prêtée par la « Presse d'Armor », l'hebdomadaire de la région de Paimpol.

Section UDB
de Paimpol

• Pays de Rennes

Un chômage bien breton

Pour une moyenne française de 12,6 %, seul le pays de Vitré présente un pourcentage moindre de chômeurs par rapport à la population salariée (12,4 %). Même Rennes, qui bénéficie plus que le reste de la Bretagne des créations d'emplois, se trouve au-dessus (13,2 %). La situation est très sérieuse dans les secteurs de Fougères (15,6 %), Saint-Malo (17,7 %) et Redon (20,7 %), pour une moyenne bretonne d'environ 14,5 %. En un an, l'Ille-et-Vilaine a connu une augmentation de 15,8 % du nombre de demandeurs d'emplois (+ 3.019). Cela ne justifie pas les politiques ultra socialistes qu'ont suivies les différentes municipalités rennaises vis-à-vis de l'emploi. Les problèmes de Rennes ne sont pas circonscrits entre Beaulieu et Villejean mais sont ceux de la Bretagne entière, même si les effets sont très légèrement atténués par une certaine concentration à Rennes des emplois administratifs.



Réveillon à l'usine pour Thomson CSF (photo Le Trégor).

• Cornouaille: Comment faire face aux licenciements

La situation de l'emploi continue à s'aggraver en Cornouaille : en l'espace de quelques jours, ce sont trois entreprises quimpéroises qui ont déposé leurs bilans : les établissements Charpentier, filiale de Macober d'Issoudun, l'entreprise Nabad (120 salariés, chaussures), et une entreprise générale de bâtiment (Constructions d'Armor, 70 salariés).

Si l'avenir de Nabad semble aujourd'hui bien problématique et que l'on s'achemine vers des licenciements à Constructions d'Armor, par contre la situation de Charpentier-Armen est tout à fait particulière.

Cette entreprise a été reprise en 1981 par l'entreprise Macober, d'Issoudun, dont elle est ainsi devenue une filiale. Le 8 novembre, c'est l'ensemble du groupe Macober qui dépose son bilan, suite, semble-t-il, à des difficultés de trésorerie, un fournisseur américain important ayant décidé de supprimer des facilités de crédits. Les 141 salariés de Charpentier n'apprennent le dépôt de bilan que par la presse, le 9 novembre. Ils ignorent tout de leur situation, des projets du directeur, M. Masson, qui se trouve à Issoudun, et qu'ils ont bien du mal à rencontrer.

La CFDT, récemment implantée dans l'entreprise, essaie de reconstituer la situation, morceau par morceau. Les salariés décident d'occuper l'entreprise

jour et nuit pour préserver leur outil de travail et font preuve d'un esprit de responsabilité remarquable.

Il semble bien que l'établissement quimpérois soit sain, mais n'ait aucune autonomie. Les décisions se prennent à Issoudun. Il n'y a à Quimper qu'un directeur technique et un directeur commercial.

La solution qui paraît la plus logique est la reprise de son autonomie par Charpentier. Mais avec qui ? Les repreneurs ne se pressent pas au portillon, sinon pour prendre uniquement la marque ou le marché. Mais ils ne sont intéressés ni par les travailleurs ni par le site.

On s'achemine alors vers la seule issue qui reste : la prise en main de leur avenir par les travailleurs qui pourraient reprendre l'entreprise grâce aux 41.400 F que verse l'Etat à chaque salarié volontairement privé d'emploi qui reprend ou crée une entreprise. Mais il faudra garder le marché et le développer dans un secteur où la concurrence est très vive, où les distributeurs font la loi et sont capables d'imposer leurs prix. L'avenir du secteur de l'habillement, en Bretagne, et surtout en Cornouaille, est préoccupant.

HENAUT

Photo - Ciné

5, place Le Flô

LESNEVEN

Tél. 83.00.15

S.A. TRANSELEC RADIO-SELL

change d'adresse

Pour la vente et la location matériel
audio-visuel et vidéo

Z.I. de BREST Kergaradec (face au Novotel)

17 rue Gaston Planté

Tél. 98-41.72.73



L'Apartheid aujourd'hui

Les 24 et 25 novembre dernier se tenait à Paris, sur l'initiative de l'AFASPA (Association française d'amitié et de solidarité avec les peuples d'Afrique), la première *rencontre nationale contre l'apartheid*. Sur la durée de ce colloque, ce sont environ 300 personnes, bien informées du problème, qui ont mis leurs connaissances et leur détermination au service d'une nécessité cruciale : redéfinir les moyens de contraindre le gouvernement français à abandonner sa position ambiguë face à ce qu'il faut bien considérer comme proche du nazisme d'avant 1940.

L'UDB était présente pour réaffirmer sa solidarité fraternelle envers la lutte de libération des peuples d'Afrique du Sud et de Namibie, et prendre part aux travaux de cette conférence, dont les résolutions finales semblent ouvrir une voie nouvelle dans la résistance anti-apartheid.

L'axe Franco-Sud-Africain

Quand l'Afrique du Sud s'enrichit sur le dos des travailleurs européens

L'apartheid : une logique implacable, celle du profit...

Les conférenciers se sont attachés à mettre en évidence le danger qu'il y aurait à identifier l'apartheid à un racisme pur. Il fut rappelé que dès l'arrivée des premiers colons hollandais au XVII^e siècle, la Bible fut utilisée comme source de justification au racisme (à tort, il va de soi), racisme qui ne se concevait que par le désir chez les blancs de s'appropriier les terres fertiles de la province du Cap. Dès lors, il apparaît impossible de dissocier dans l'histoire de l'Afrique du Sud, le racisme blanc de l'exploitation économique des populations de couleur. Pour le défenseur de l'apartheid, le noir est un sous-homme et doit être traité en tant que tel. Au-delà du schéma de pensée, l'apartheid a fait du racisme un système.

Cette étroite imbrication entre l'idéologie et l'économie n'est pas étrangère à la pérennité du système d'apartheid. C'est la *ségrégation raciale qui permet à l'Afrique du Sud de rendre ses produits si concurrentiels sur le marché occidental*. Ceci par tout un arsenal de lois qui, tout en dévaluant le travail de l'ouvrier noir, fait du blanc le seul maître à bord de la machine économique. Parmi les 317 lois raciales qui instituent l'apartheid, l'une stipule qu'aucun Africain n'a le droit d'acquiescer une propriété ou des terres sur tout le territoire sud-africain. Une autre interdit à un employeur, toujours blanc bien entendu, de donner à un travailleur noir le salaire d'un Européen, même pour un travail et une durée identiques. Le travailleur africain se voit à la fois contraint d'accepter l'emploi qui lui est assigné, sous peine de sanction pénale, et interdire de se mettre en grève, pour quelque raison que ce soit.

En un mot, en Afrique du Sud comme en Namibie, colonisée par le régime d'apartheid, capitalisme et servage font plus que jamais bon ménage.

L'Europe complice : du charbon sud-africain contre les mineurs gallois

Parmi l'ensemble des explications apportées durant la conférence à la survivance de ce système inique, la complicité des Etats occidentaux dans le domaine économique, et parfois même militaire (Israël, Etats-Unis,



A la tribune de la Rencontre, de gauche à droite : Théodore Monod, de l'Académie des Sciences ; Claude Gatignon, secrétaire général de l'AFASPA ; Tuliameni Kalomoh, représentant de la SWAPO, membre du bureau politique ; Antonio Saura, président des « Artistes du Monde contre l'apartheid ».

Grande-Bretagne), occupa la toute première place. La CEE demeure le premier partenaire économique de la République Sud-Africaine par des échanges qui renforcent les structures du régime d'apartheid. Le charbon et les minerais dominent largement dans les importations d'Afrique du Sud, mais les produits agricoles et manufacturés prennent une place croissante. Les exportations européennes vers l'Afrique du Sud touchent le plus souvent au domaine technologique, ainsi que l'illustre le contrat scandaleux que vient de signer Air Liquide pour une valeur de 250 millions de francs. Ce contrat vise à assurer l'indépendance énergétique de l'Afrique du Sud, violant par là-même les dernières recommandations des Nations-Unies.

L'examen de la question des importations de charbon sud-africain constitua un temps fort de la conférence. A ce titre, l'intervention du secrétaire général du syndicat des mineurs CGT fut suivie avec beaucoup d'attention. Après avoir rappelé que ces importations s'élevaient en 1983 à plus de 16 millions de tonnes pour la CEE, dont 4,5 millions pour la France, Augustin Dufresnes nous révéla que le gouvernement Thatcher avait sensiblement augmenté depuis l'été ses importations de charbon d'Afrique du Sud ; ceci, bien évidemment, dans le but de limiter les effets de la grève des mineurs britanniques (1). Mais nous n'étions pas au bout de nos « surprises » puisque nous apprenions que le 22 novembre, c'est-à-dire deux jours avant notre rencontre, les militants de la CGT avaient dû vider dans le port d'Arras, 120 wagons pleins d'un charbon destiné à la Grande-Bretagne. La France et l'Afrique du Sud, côte à côte, pour un même combat. Que n'aurait-on crié à l'horreur rue de Solferino, à l'annonce d'une pareille entente cordiale, avant mai 1981 !

Le nouveau collectif prenait d'ores et déjà divers engagements devant les représentants des mouvements de libération d'Afrique du Sud et de Namibie. Obtenir du gouvernement français, omnipotent en la matière :

La création d'un collectif anti-apartheid

La première rencontre nationale contre l'apartheid aboutissait à la création d'une structure permanente, réunissant toutes les organisations et associations représentées. Le collectif anti-apartheid ainsi créé devra rendre à l'avenir les actions de solidarité en direction des peuples d'Afrique australe plus cohérentes, par une information à l'échelle hexagonale.

- L'obtention d'un statut particulier pour l'ANC et la SWAPO (South West African of People Organisation), dont les représentations à Paris sont actuellement régies par la loi de 1901 !
- La ratification de la convention de 1973 condamnant l'apartheid ;
- La mise en œuvre d'un programme contre l'apartheid ;
- L'établissement d'un projet de loi contre la collaboration militaire et technologique ;
- L'arrêt total à terme de l'importation des produits miniers ;
- L'arrêt des échanges inter-universitaires ;
- L'interdiction de la signature de tout nouveau contrat entre les entreprises nationalisées et l'Afrique du Sud ;
- Le boycott financier du régime d'apartheid ;
- La fermeture des consulats et ambassades d'Afrique du Sud en France et réciproquement.

Le député communiste Louis Odru annonçait pour sa part la création d'un groupe d'études parlementaire sur les relations franco-sud-africaines afin que « la France réconcilie ses paroles et ses actes... en s'abstenant de contribuer au développement économique de l'apartheid ». Chacun pouvait alors reprendre à son compte cet appel au bon sens : « L'apartheid doit être combattu et détruit pour la paix du monde ».

(1) Le P.B. a déjà révélé ce fait (septembre 1984).

Un appel contre l'apartheid

Sur le continent africain, il existe un régime condamné par la communauté internationale : l'apartheid qui sévit en République Sud-Africaine.

Juridiquement fondé sur le racisme, cet Etat réduit 84 % de la population, soit 25 millions de ses citoyens noirs à la misère et à l'oppression, leur déniaient tous droits, y compris d'être Sud-Africains : la main-d'œuvre en excédent est déportée dans des bantoustans, pseudo-Etats, où les gens sont condamnés à mourir de faim. Les familles sont séparées, les conditions de vie et de travail des noirs sont celles de l'esclavage ; plus de 50.000 enfants y meurent chaque année de faim et de malnutrition.

Toute opposition à cet odieux système est brutalement réprimée : emprisonnements massifs, morts sous la torture, pendaisons, déportations. Chaque année, c'est par milliers que se comptent les victimes du régime raciste. Malgré cela, le peuple sud-africain, sous la conduite de l'ANC (Congrès national africain) résiste et combat pour la libération nationale, pour le respect des droits de l'homme, avec le soutien des autres forces démocratiques.

Le gouvernement sud-africain étend ses pratiques au territoire de la Namibie qu'il occupe illégalement, refusant au mépris des décisions de l'ONU, l'autodétermination de son peuple, représenté par la SWAPO (Organisation du peuple du Sud-Ouest Africain).

Par sa nature même, le régime d'apartheid représente un danger d'agression contre les Etats souverains voisins, qu'accroît la force nucléaire dont il s'est doté.

Ces actes constituent un véritable défi à la Communauté Internationale.

C'est pourquoi l'Assemblée générale des Nations-Unies réclame l'application de sanctions globales et obligatoires contre le régime sud-africain dans les domaines économique, politique, culturel et sportif.

- Nous soutenons ces recommandations de l'ONU et demandons que la France s'y associe.
- Il faut isoler le régime raciste.
- Il faut développer la solidarité avec l'ANC, la SWAPO, les Etats souverains voisins.

La France peut y contribuer davantage et jouer un rôle répondant à l'attente de toutes celles et de tous ceux qui, épris de justice et de liberté, combattent pour les droits de l'homme.

Nom et qualité

Adresse

(Si vous désirez vous associer à la suite donnée à cet appel).

Signature :

A retourner à l'adresse suivante : AFASPA, 9 place Jean-Jaurès, 93100 Montreuil, tél. 1-858.71.20.

(Nous ne pouvons qu'approuver cet appel même si l'association qui le lance n'est pas spécialement proche de l'UDB).

Interview d'Alexandre Moumbaris

D'origine australienne, Alexandre Moumbaris a passé 7 ans dans les geôles sud-africaines, à la prison centrale de Pretoria, où sont détenus les opposants blancs au régime d'apartheid. Là est décédé en 1975, au côté d'Alexandre Moumbaris, l'avocat Bram Fischer, dirigeant du Parti communiste d'Afrique du Sud, et en 1982 Neil Aggett, secrétaire du SACTU (South African Congress of Trade-Unions).

En 1979, Alexandre Moumbaris réussissait à s'évader et se réfugiait quelques mois plus tard en France. Il poursuit depuis son combat contre l'apartheid dans les rangs de l'ANC, qu'il a rejoint en 1968. Son engagement, Alex l'explique ainsi : « Nous, les étrangers dont la participation à la lutte de libération du peuple sud-africain est accidentelle, nous sommes l'expression de la rage du monde entier contre le racisme ».

P.B. : Pouvez-vous nous dresser le tableau du projet de société défendu par l'ANC pour une Afrique du Sud débarrassée de l'apartheid ?

A.M. : La base du projet de la société de l'ANC se trouve dans la « Charte de la Liberté ». En juin 1955, près de trois mille délégués du Congrès indien de l'Union Sud-Africaine, de l'Organisation des populations de couleur, du Congrès des démocrates (une organisation de blancs appuyant le mouvement de libération) et de l'ANC se réunissaient en congrès près de Johannesburg pour adopter une plateforme politique, qui devait devenir le manifeste de leur lutte pour la liberté. Ce manifeste proclame que « l'Afrique du Sud appartient à tous ceux qui y vivent, aux blancs comme aux noirs » et que « le gouvernement doit appartenir au peuple ». « Tous doivent être égaux devant la Loi. La terre doit être partagée entre ceux qui la travaillent ».

Dans sa lutte quotidienne, l'ANC demeure plus que jamais fidèle à cette Charte, pour qu'un jour elle conduise la destinée de l'Afrique du Sud.

P.B. : Au regard des événements récents qui ont ensanglanté votre pays, comment l'ANC juge-t-elle l'évolution du rapport de force entre la population et le gouvernement blanc, c'est-à-dire la contestation à visage découvert, en descendant dans la rue, des millions de victimes du système d'apartheid (résidents des ghettos urbains, travailleurs, étudiants, écoliers...) ?

A.M. : Je ne crois pas qu'on puisse parler d'évolution dans le rapport de force entre l'opposition au régime et les tenants de l'apartheid. Cette opposition ne date pas d'aujourd'hui. Les mouvements de contestations auxquels vous faites allu-



sion ne sont que le prolongement des luttes menées par le peuple depuis des décennies. La fondation de l'ANC remonte à 1912. Les premières grandes grèves des mineurs africains datent de 1946 et avaient déjà mobilisé à l'époque plus de 100.000 travailleurs.

La manière dont les media occidentaux traitent du problème sud-africain peut effectivement donner l'impression d'une explosion soudaine, mais cette impression est fautive. Si le mécontentement du peuple va s'amplifiant, ce n'est qu'en rapport avec le renforcement du système d'apartheid. Et la nouvelle Constitution va dans ce sens.

P.B. : L'accueil favorable accordé par de nombreux gouvernements à la campagne publicitaire menée en Occident par le pouvoir de Pretoria permet-il en partie d'expliquer la crise politique que traverse l'Afrique du Sud ?

A.M. : Non. Ces deux phénomènes ne peuvent être liés car la population de notre pays n'a pas attendu l'analyse faite du système d'apartheid par les Etats occidentaux, pour ressentir sa nature brutale et la rejeter.

Mais il est vrai que la réception de Botha par de nombreux gouvernements européens, au printemps dernier, a été très durement ressentie par le peuple sud-africain et les organisations anti-apartheid. Nous imaginons difficilement que les explications sud-africaines quant à une prétendue amélioration des conditions d'existence de la majorité en Afrique du Sud aient pu convaincre les diplomates française et portugaise. Quoi qu'il en soit, nous espérons que la réaction lucide du peuple d'Afrique du Sud à la politique sournoise du gouvernement d'apartheid fera comprendre aux Occidentaux qu'il n'a jamais été question d'un adoucissement du régime, car l'apartheid, défini par les Nations-Unies comme un « Crime

contre l'Humanité », ne peut en aucune façon être aménagé. Il ne peut que disparaître.



Durant l'entretien avec A. Moumbaris

P.B. : Quelle analyse faites-vous de l'actuel développement d'un lobby sud-africain en France, développement qui se manifeste notamment au travers de tentatives de jumelage de certaines villes (Nantes-Durban) ou de chambres de Commerce (Franche-Comté, « Pays-de-Loire ») ?

A.M. : En tant que militant de l'ANC, réfugié politique en France depuis 4 ans, il m'est difficile d'analyser ce phénomène. Mais nous n'ignorons pas que le discours raciste de Pretoria reçoit un écho favorable dans les milieux économique et politique français. Nous vous demandons bien sûr de nous tenir au courant de l'évolution de la situation à Nantes.

Durban est une jolie ville côtière de l'Etat du Natal, à l'est du pays. L'apartheid résumé sur quelques miles. Une cité blanche de 700.000 habitants, opulente, insouciant, fière de ses riches villas du bord de mer. La banlieue noire, celle des « townships » et des bidonvilles, peuplée par 1.400.000 miséreux qui font vivre les quartiers européens. Les fonctionnaires noirs de la ville composent un des prolétariats les plus démunis du pays.

P.B. : Avez-vous des nouvelles des deux plus vieux prisonniers politiques, vos compagnons de route, Nelson Mandela et Walter Sisulu (69 et 72 ans) ?

A.M. : Nelson Mandela et Walter Sisulu ont quitté, après y avoir passé près de 20 ans, le bagne de Robben Island, pour le continent. Ils sont actuellement incarcérés à la prison du Cap, mais nous nous attendons à ce qu'ils soient transférés vers un nouveau lieu de détention.

(Recueilli par C.G.)

Les événements de Nouvelle-Calédonie

L'UDB a fait paraître le communiqué suivant :

« L'Union Démocratique Bretonne suit avec attention les événements de Nouvelle-Calédonie et soutient les aspirations anticolonialistes du peuple kanak qui, comme tout autre peuple au monde, a le droit de se choisir un destin librement. Elle comprend la colère légitime de ce peuple qui, victime d'un génocide organisé après sa grande révolte de 1878, se vit ensuite frustré par la violence, de ses terres ancestrales puis envahi par des étrangers attirés par l'appât du gain et le

pillage des ressources de son sous-sol. En conséquence, l'UDB soutient les luttes actuelles du peuple kanak opprimé contre le colonialisme français et dénonce toute violence d'Etat ou individuelle qui ne pourrait que bafouer le principe internationalement reconnu du droit à l'autodétermination pour les peuples colonisés ».

Nous reviendrons sur le problème dans le prochain P.B., en donnant la parole à un militant kanak.

• Point de vue

Mais continuez donc de parler pour eux !

Combien de bons Français interrogés il y a peu de temps encore sur le colonialisme de leur pays auraient répondu en considérant celui-ci comme relevant inéluctablement du passé ? « Allons, voyons, depuis l'indépendance de l'Algérie, la France n'a plus de colonies ».

Eh ! bien si, Messieurs les Français. Ne vous en déplaise ! Vous ignorez, pour nombre d'entre vous, qu'il existait un peuple kanak pendant que les autres, ceux qui savent, feignaient de l'ignorer. Ce peuple-là aujourd'hui se fait connaître des uns et se rappelle aux autres.

Maintenant que vous connaissez leur existence, leur lointaine existence, il ne faut tout de même même pas exagérer, vous pouvez demander : « Que veulent donc ces kanaks ? » Quand vous apprendrez qu'ils ont le droit de vote depuis trente ans, vous ne comprendrez plus. « Mais de quoi diable se plaignent-ils ? »

Ils veulent tout simplement vivre mais vivre libres, libérés et non vivre sous la domination française qui les opprime depuis 1853.

Ils ont d'abord été spoliés de leurs terres, eux qui ignoraient les mots propriété privée. Puis ils ont subi l'exploitation capitaliste de leur sous-sol, eux qui vécurent 4.000 ans dans une société sans classe. Enfin, ils ont connu l'accélération de « l'invasion » arrogante des métropolitains, organisée pour les rendre minoritaires, notamment lors des scrutins électoraux. Et tout cela recouvert du silence, de temps en temps timidement et brièvement rompu, de la démocratie française bien pensante, civilisatrice, pour le progrès de l'humanité, et tout et tout...

Cent trente ans ils ont « tenu » ! Aujourd'hui, ils crient leur refus. Refus de cohabiter davantage avec ces colons, « hommes de bonne volonté venus seulement pour développer le pays », mais qui ignorent tout de la culture kanak. Refus que l'on continue de décider pour eux de leur destin.

Et ne me dites pas qu'ils sont intransigeants. Longtemps ils ont voulu discuter, dialoguer. Longtemps ils ont eu un discours d'ouverture. A l'image de Roch Pidjot, député à l'Assemblée Nationale. Jamais on ne les écouta. Jamais on ne les prit au sérieux. Pas même les socialistes en 1983. C'est peut-être d'ailleurs pourquoi les représentants du FLNKS (1), en

France depuis un mois, prétendent ne pas y avoir trouvé, malgré leur quête acharnée, de socialistes.

Mais ils ne se contentent pas de boutades – et d'ailleurs est-ce bien une boutade ? Ils disent aussi qu'il y a de la place en Nouvelle-Calédonie pour ceux qui voudraient y rester, à condition que ce soit sous la souveraineté d'un Etat kanak indépendant.

Alors bien sûr, les gros colons, et aussi les colons moyens, ne sauraient l'entendre de cette oreille. Partager avec les kanaks ? Jamais ! (2). Et pourtant le combat de libération que mènent ces derniers est juste, d'une justice criante, aveuglante pour qui accepte de se pencher sur l'histoire néo-calédonienne, la vraie, pas celle travestie pour mieux justifier des pratiques contraires aux droits de l'homme et racistes – mais oui –, que l'on présente chez nous. Combat juste car il ne saurait y avoir une double légitimité sur le territoire néo-calédonien.

On trouve d'un côté un oppresseur, et de l'autre côté, un peuple opprimé, les kanaks, et diverses communautés exploitées, les Wallisiens, les Tahitiens, les Indonésiens... Seul le peuple kanak a des droits sur cette terre qui n'aurait jamais dû cesser d'être sienne.

Quand je pense que la droite ose parler d'apartheid à propos des desseins, si flous, de l'actuel gouvernement, j'ai envie de dire à ces gens-là que, non contents d'être de vils profiteurs, ils ont jusqu'à l'audace d'accuser autrui de choses avec lesquelles ils ont été si à l'aise pendant tant d'années.

Comment votre électorat peut-il encore être derrière vous, vous qui n'avez pas même le courage de regarder en face la politique qui fut la vôtre il y a encore bien peu de temps.

La Kanakie naîtra parce qu'elle doit naître. Elle doit naître parce que les kanaks existent. Mais pour commencer, Messieurs les Français, si vous avez encore en vous une parcelle d'humanisme, montrez que vous savez ce qu'exister veut dire. Cessez enfin de parler pour eux !

Yann FIEVET

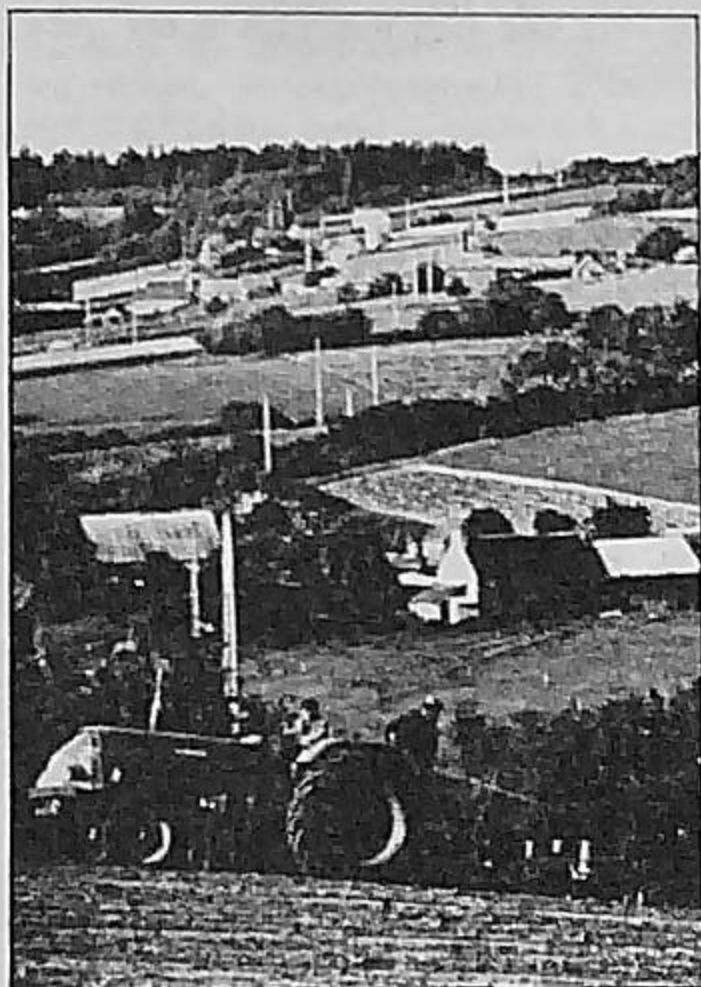
(1) FLNKS : Front National de Libération Kanak et Socialiste. Trois représentants : Roch Pidjot, Octave Togna, Hnalaine Uregei.

(2) Une centaine de ces colons possèdent 50 % des terres appartenant à l'ensemble des colons !

POBL VREIZH

Ar c'hleuziou

E parrezig Sant Tonan emañ o chom. Aman on eus, va gwreg ha me, lakaet sevel un ti nevez war un tamm douar roet deom gant he zud, labourerien douar nevez aet war o retred.



Pa deu tud d'am gweled e vez muioc'h a fougenn gant va c'hleuziou eged gant an ti. Heman ez eus bet paeet tud avicher da sevel anezan penn da benn. Eskoaz ar c'hleuziou em eus va unan tremenet meur a ugent eurvez o labourad warno.

Gant un tourter eo bet diboulet an douar a oa ezomm. Goude ze, ez eus bet ranket labourad kalz evid rei dezan stumm ur c'hleuz : trohet paiadou douar en traon ha savet anezo war horre. Ha goude ze, troha mouded war vord am hentou evid gwiska anezan. Rag, anez da se, e kalon ar goanv, e veze dizgret al labour bep tro ma veze ur barr mad a hlao.

Kement-man evid ar c'hleuz kenta, kant metr hirder dezan. An eil, savet en hañv, ez eus bet hadet leton saoz warnan. N'eo ket dibosubl avad e vefe muioc'h da ober un dra bennak. Hag e vo. Rag evid c'hoaz int o daou re ledan euz traon. Ha re voan, ha re izel deuz an nec'h. Un trede zo ive, stumm ur c'helc'h dezan, emichans ar c'henta evelse a zo bet greet er vro !

Med perag sevel kleuziou ?

Botr an tourter, pa oa devet ar wech kenta, en oa goulennet diganin : « aman eo ez eus ur c'hleuz da freuza ? ». Evid ar peb brasa euz an dud, ur c'hleuz hag un

tourter a sinifi an eil o pila egile. Med sevel a heller ive. Meur a dra zo kaos da se, e gwirionez.

Da genta e plij din ar c'hleuziou. Noaz pe geuneudet o c'havan bravoh eged parkadou re blad a ya al lagad da goll enno. Er memes doare, e plij din gwelloc'h aodou Breiz gant o c'herreg war vez, eged linenn drez unton al Landez. Inovet e vezan gant an traou bras ha plad.

Da eil o c'havan bravoh a galz eged ar girzier a vez lakeet kalz breman da zispartia tachennou. Kavoud a rafe din ennaon o veva en ur vered, e touez ar sipes. Ha neuze emañ on zachenn war he c'hoztez un tammig. Gant ur c'hleuz, ne z'aio ket douar ar park whelloc'h da voullenna war hent ar barrez. Hag on douar deom a chomo el leh m'ema. Tro un hanter metrad a zo anezan. Ha ma yafe-kuit daou pe tri santimetrad anezan beb goanv... Sonjal en dud all war on lerc'h a ranker. Ha da betra e servijfe an douar man, aet da bri e traon an Elorn pe er mor ?

Ouspenn pa vint peursavet ganin e vint keneudet : plas d'al labouset a beb seurt. Ne gavan netra inouisoñ ive ged ur vro n'eus enni nemed brini, piked ha filiped. Hag erfin, e kavan ez eus bet pilet re a gleuziou dre Vreiz a-bez. Setu e kement kag e hellen ober un dra bennak emeus klasket beza feal d'am mennoziou.

Mikael MADEG

Ar glaskerien mouezhiou

Tostaad a ra amzer ar votadegoù. Emañ ar spi o tond en-dro e-touez tud an tu-dehou. Setu ar pezh a c'heller lavaroud goude troioù gwraet gant Barre ha Guillaume e Bro Gerne e fin mis du.

Barre, da gentañ, e-pad e rastelladeg mouezhiou, n'en deus komzet tamm ebed eus kudennoù Breizh. Peget en deus ar muiañ possubl en tuelleiz gall, rag aesoc'h eo evel just kregiñ en ul loen gloaset - stad an tuelleiz hag ar gouarnamant sokialist hizio - eged kennig mennoziou newez... Forzh penaos o deus gwelet ar Vretoned, e-pad pell amzer, al labour iskis gwraet gant Barre war dachenn an ekonomiezh ha sevenadur hor bro. Eveljust en em gav en e vleud gant politikerezh an tu-dehou ha digor frank e vo dezhañ an nor da stardañ muioc'h c'hoazh al lasen war gouzoug al labourerien, ma vefe gwraet an aotre dezhañ da lamman en Elysee !

Guillaume, ouzh e du, a fell dezhañ iwez kaoud gantañ peisanted Breizh. Ar wech-mañ en deus kavet e Penn ar Bed keneiled eus e zoare, en FDSEA mod newez Roue ha Riou, paotred o mailh-houarn, c'hoant bras dezo dont galloudus evel o skouer brudet, ar Gourvenneg. Daw eo stlapan kuit ar muiañ a beisanted possubl ! Ar re a chomo a vo bourc'hisien war ar maes. Koulskoude e vo diaes da Guillaume lakad peisanted ar vro da lonkañ seurt evaj : an UDSEA newez krouet hag, abarzh pell, ur sindicad peisant ewid Breizh a-bezh, a gavo a-dreus e hent.

Ne fell ket mui da labourerien-douar Breizh chom eved soudarded paotred ar gwinizh hag ar boetrabes. En em unaniñ a dleont ar wech-mañ ewid difenn o gwirioù. War dachenn Europa n'eus hent all ebet ! Setu perag e yelo gant awel Kornog komzoù flour an aotrou Guillaume...

Barre ha Guillaume a denn ouzh al laboused-se a vez gwelet er « wester-noù », goude an emgannoù er Far-West, o floupan kig... Ezomm o deus o daou euz nerzh ha c'hwesenn ar Vretoned heb kennig dezo man ebet. P'emañ ar « grisen » o stardañ muioc'h bemdez, eo poent bras d'ar Vretoned kemer o aferioù etre o daouarn, ma ne fell ket dezo bezañ lonket pe brewet gant rodoù ar c'hapitalism.

L. KLEAC'H

BRESTIS O VRESKIN Romant Yann Gerven 1984

E niverenn 19 Planedenn eo embannet e dro-man ur romant. Ur romant polis eo. Aes da heul ha plijus da lenn ken a zo ken. Skrivet eo e brezhoneg bev ha war un ton skanv ha modern ker dezomp geul enklask un dirouder hag e sekretourez war un torfed euzhus a-walc'h.

Ne gontin ket deoc'h istor ar « Vrestis o vresken ». Ur wech groget ganti e vanko deoc'h mont betek ar penn diwezhan. Kavout a refet anv an torfedour ha fent ho po ivez.

Janig BODIOU



Ul levr brezhoneg newez ewid ar vugale

Embannet zo bet newez zo gant Skol an Emsav ul levr all eus dastumadeg Lom. En Lom er Foar e welomp Lom, ar paotr bihan blew ruz anavezet mad a-benn breman gant bugale skolioù Diwan, o vont da bark Kerzudi gant e dad-kozh hag e gendirwi, da c'hoari hag ebatal war ar c'heseg-mezewell. Skeudennet-braw eo al levr-man gant Violetta Denou ha distroet eo bet en brezhoneg eun gant Mark Kerrain.

Da skoazellan ar gerent pe ar skolaerien e vo kavet e dibenn al levr ur rollgerioù gant an droidigezh en galleg, hag un nebeud goulennou diwar-benn an istor.

M'ho peus c'hoant da gaout al levr, skrivit da : Skol an Emsav, 8 straed Hoche, 35000 Roazon. 35 lur an tamm (25 lur adaleg 10 levr) + 15 % frejoù kass.

BILINGUISME EN BRETAGNE

Une réalité difficile à faire admettre !

Le bilinguisme est partout présent en Bretagne.

Il est pourtant difficile à faire admettre officiellement à l'école, dans la vie publique...

Bretagne, pays bilingue

Une réalité...

C'est une constatation : la Bretagne est un pays bilingue. La majorité des 600.000 bretonnants (environ) parle français. Nombre de francisants parlent ou comprennent le gallo ou le breton. Un nombre non négligeable de Bretons parle aussi une ou plusieurs autres langues (anglais, espagnol, allemand, langues africaines) au hasard des séjours de chacun. Le bilinguisme le plus répandu est celui où coexistent la langue de la famille ou du milieu de vie (breton, gallo) et la langue officielle, le français. Cette richesse est fréquente dans l'hexagone, en Europe et dans le monde et l'on peut même dire que le monolinguisme est une exception, une anomalie. Pourtant, ce bilinguisme de fait n'est toujours pas reconnu par l'administration, par l'école, par les media, bref par l'Etat. D'où un déséquilibre au niveau de l'usage public et de l'écriture de la langue. Ce déséquilibre, à tous les niveaux de la scolarité et de la vie publique, a été générateur de difficultés psychologiques et sociales, du fameux complexe breton où le colonisé a honte de lui-même et de sa culture, comme l'ont expliqué Memmi et Fanon. Pourtant, si l'on peut l'assumer correctement, le bilinguisme est une richesse, une

expérience essentielle par le contact qu'il permet entre deux modes de pensée, deux structures mentales, deux syntaxes. Ceci suppose une réhabilitation de la langue natale à l'école, et dans la vie quotidienne.

à réhabiliter...

Des efforts et des actions sont en cours, que nous évoquerons dans ce dossier. Des résultats spectaculaires de réussite sociale, scolaire, professionnelle - Per Jakez Helias n'est pas un cas isolé - sont là pour prouver que le bilinguisme équilibré est non seulement un droit mais une chance, un immense enrichissement, une ouverture précoce de l'esprit qui prépare à d'autres ouvertures, à d'autres échanges. Assurément, la responsabilité de l'Etat français et des générations de fonctionnaires et de Bretons qu'il a formés au mépris des cultures populaires et au monolinguisme acharné, est grande dans l'énorme gâchis que constitue la non-utilisation de cette chance. En abandonnant qui le breton, qui le corse, qui l'occitan, des millions de citoyens n'ont pas pour autant été meilleurs en français, meilleur en anglais... Il n'est épanouissant pour per-

sonne d'être élevé dans le mépris de son milieu d'origine. Hormis les tenants de l'idéologie nationaliste la plus sclérosée, cette politique n'a pas fait de gagnants. En tentant de tuer « les patois », on n'a pas fait des citoyens plus actifs, plus épanouis.

La fin du gâchis ?

On a introduit encore plus de docilité, de passivité, dans les comportements individuels. On a préparé les grandes boucheries guerrières du siècle. Les habitudes d'obéissance aveugle qui en ont résulté n'ont pu que renforcer le comportement moutonnier, donc affaiblir la vie démocratique.

Angela Duval évoquait la longue procession du peuple breton suivant ses « élites » dans l'abandon de sa langue. Aujourd'hui, les élites ont franchi la rivière et remontent la pente. Le peuple, à son tour, franchit le pas. Il lui appartient de pousser ses « élites », de pousser ses « élus » pour que sa richesse propre lui soit restituée, avec toute la puissance et la rapidité que permettent les moyens modernes d'information et de communication.

J.J.M.

Ethnogrammes, ou les dangers du monolinguisme....

L'être humain est capable d'enregistrer des sons qui s'échelonnent entre 18 et 20.000 hertz (1 hertz = 1 vibration sonore par seconde). Au-dessous de 18 Hz ce sont les infrasons, dangereux pour l'être humain. Au-dessus de 20.000 Hz ce sont les ultrasons : les cellules de corti dont l'ensemble constitue le nerf auditif ne réagissent plus.

Toute langue s'émet suivant une « plage » de sons qui lui est propre. Cette « plage » est plus ou moins large suivant les langues. Ainsi, les « plages » du hollandais, de l'italien, du kabyle, du breton, des langues slaves sont plus étendues que celle du français, laquelle est limitée entre 1.048 et 2.096 Hz. Conséquence pratique : un locuteur de langue française maternelle aura beaucoup plus de difficultés à apprendre une autre langue car le registre acoustique de cette langue étant relativement limité, la gamme d'émission des sons est elle aussi limitée.

Cette plage relativement limitée du français permet aussi de comprendre pourquoi il apparaît comme une langue mélodieuse, moins toutefois que l'italien qui, lui, a un ethnogramme qui dépasse 3.000 Hz.

A cela s'ajoute le phénomène de l'oreille directrice. La réception d'un son se fait d'abord dans l'un des hémisphères cérébraux, puis le son est transmis par le corps calleux (sorte de pont entre les deux hémisphères) à l'autre hémisphère avec un certain retard. Or la vitesse de passage varie avec les langues et les ethnies. On comprend mieux alors la difficulté des locuteurs bretonnants à différencier les labiales et à

les réémettre. (Bneu pour pneu, esblosion pour explosion, etc.). Et vice versa pour les locuteurs de langue française. Tout ceci, précisons-le, n'a rien à voir avec le niveau d'intelligence de l'individu concerné.

On mesure ainsi mieux toutes les conséquences négatives de l'acharnement à vouloir imposer une seule langue avec un ethnogramme aussi pauvre.

J.L. L.M.

keltia-musique



1, place au Beurre
29000 QUIMPER
TEL : (98) 95.45.82

DISQUES
LIVRES
ET
INSTRUMENTS
DE MUSIQUE
DES PAYS
CELTES

ENREGISTREMENTS - ÉDITIONS de DISQUES et CASSETTES

Une association de parents d'élèves : l'A.P.E.E.B.

Originale, récente et encore localement méconnue, l'association des parents pour l'enseignement du breton regroupe essentiellement des parents qui agissent pour obtenir un enseignement normal du breton à tous les niveaux, et en particulier dans les écoles primaires. Son président, Jakez Cosquer, a répondu aux questions du « Peuple Breton ».

P.B. : Qu'est-ce que l'APEEB ? Quelles sont ses origines ?

— R : L'APEEB réunit les parents d'élèves qui apprennent le breton dans les écoles et établissements scolaires publics. Elle est ouverte également à tous les enseignants désireux de s'associer à l'action des parents. Cette collaboration enseignants-parents tient aux conditions de la création de l'APEEB. Celle-ci trouve en effet ses origines dans la découverte, chez un bon nombre d'élèves (30 %) d'une école primaire de Rennes d'un intérêt marqué et sérieux de connaître le breton d'une part, et d'autre part, de l'incapacité de l'Education nationale de répondre à cette demande, ou plus exactement de son absence de politique dans ce domaine. Il a donc été nécessaire de former des enseignants, de proposer des programmes, de définir une finalité à l'enseignement du breton.

P.B. : Quelles actions ont été menées par l'Association depuis sa fondation ? Quels résultats ont été obtenus ?

— R : J'ai déjà évoqué plus haut les premières actions menées par l'APEEB. Pour être précis, il faut dire que l'association a voulu jusqu'à cette année pallier les carences de l'Education nationale en :

- engageant des enseignants afin de dispenser chaque année des cours de breton à 400 élèves de Rennes et d'Ille-et-Vilaine.
- en formant des instituteurs et des professeurs.
- en proposant des programmes de formation.
- en rédigeant des manuels d'enseignement, etc.

Dans le même temps, nous avons cherché à nous faire connaître des parents d'élèves dans le double but de montrer l'intérêt de l'apprentissage du breton et bien entendu de recruter des militants. Chaque année depuis 1979, nous adressons entre 10.000 et 20.000 tracts aux écoles de Bretagne où un enseignement du breton est assuré. Mais nous ne sommes pas certains que tous les parents concernés reçoivent cette information.

Enfin, nous avons engagé une réflexion sur la finalité de l'enseignement du breton et les moyens d'assurer une scolarisation normale aux élèves, dans cette matière.

Nous reviendrons peut-être sur ce point car je voudrais ajouter que nous agissons également, comme tout groupe de pression, en entretenant des rapports avec l'administration afin que celle-ci prenne en considération nos revendications. C'est ainsi que nous avons obtenu la création de postes de maîtres itinérants, de classes bilingues, notamment à Rennes et à Lannion. Ce sont là des résultats précis et directement liés à notre action. Mais il faut mentionner d'autres effets, moins tangibles peut-être, mais assurément réels. Il s'agit de notre influence sur le comportement de l'Education nationale à l'endroit de l'enseignement du breton.

P.B. : Quelle est l'originalité de l'Association en Bretagne ?

— R : L'originalité de l'APEEB tient à ses origines : elle est née en milieu urbain, elle vise des parents, elle est le fruit du désir des élèves. Pour qui connaît quelque peu ce que l'on nomme le mouvement breton, ces caractéristiques revêtent une singularité certaine parce qu'elles impliquent une action dans le cadre d'une institution de l'Etat compatible avec l'avenir intellectuel, moral, culturel et professionnel des enfants.

L'APEEB marque un tournant dans l'attitude des parents à l'endroit de la place du breton dans l'éducation de leur enfant. Alors que depuis l'instauration de l'école laïque gratuite et obligatoire, l'immense majorité des Bretons parents d'élèves a poussé ses enfants à abandonner leur langue au profit du français — ils n'avaient pas le choix. Aujourd'hui, ils considèrent que la connaissance du breton fait partie du bagage culturel que tout honnête citoyen cultivé devrait posséder en Bretagne.

Nous avons, à cet effet, proposé un schéma de plan qui permettrait d'une part de rendre efficace l'enseignement du breton et d'autre part de l'inscrire pleinement dans la vie sociale économique et culturelle du pays.

P.B. : Vous êtes encore assez peu connus. Quelle est votre implantation ? A qui vous adressez-vous ?

— R : Ce n'est pas par manque d'avoir cherché à joindre tous les parents d'élèves qu'effectivement nous sommes encore assez peu connus. Néanmoins, depuis deux ans, le recrutement des membres de l'APEEB n'est plus limité à

Rennes et l'Ille-et-Vilaine. En effet, il existe des sections importantes à Lannion, dans le pays de Rostrenen et celui de Gourin, plus des parents dispersés un peu partout dans le Finistère, les Côtes-du-Nord, le Morbihan, et naturellement l'Ille-et-Vilaine. Quelques contacts ont été pris avec des parents de Loire-Atlantique.

Nous nous adressons naturellement aux pères et mères d'enfants qui apprennent le breton.



J. Cosquer à l'Hôtel de Ville de Rennes, lors d'une distribution des prix aux élèves ayant suivi un cours de breton (juin 1981).

P.B. : Quelles actions envisagez-vous dans l'immédiat et à moyen terme ?

— R : Dans l'immédiat, notre objectif est de rétablir l'enseignement du breton en Ille-et-Vilaine. En effet, alors que 700 élèves de breton étaient comptabilisés en 1983-84 dans les écoles, seule une centaine poursuit cet apprentissage cette année. Les causes de cette situation sont au nombre de deux. La première tient dans le comportement de l'instituteur itinérant de breton — fonctionnaire de l'Etat français — qui se trouve aujourd'hui dans l'incapacité physique et juridique d'assurer son enseignement. La deuxième réside dans l'impuissance de l'Education nationale, plus particulièrement l'Ecole Normale de Rennes et l'Université de Haute-Bretagne, à former des instituteurs de breton compétents et motivés.

Mais, déjà présents également, nous préparons la prochaine rentrée scolaire. Il s'agit pour nous de constituer les dossiers de création de classes bilingues et nous invitons tous les parents intéressés par ce type d'enseignement d'en faire la demande auprès de l'Inspecteur d'Académie de leur département, sous couvert du directeur de l'école où se trouve leur enfant, puis d'en adresser une copie à l'APEEB, BP 2507, 35025 Rennes Cedex.

Par ailleurs, chaque section va organiser une activité culturelle propre à encourager les élèves et à les récompenser en fin d'année. Dans ce cadre aussi, nous

voulons intervenir auprès de FR3 afin qu'elle augmente, et la quantité et la qualité des émissions à l'intention des enfants et des adolescents.

Enfin, nous envisageons de développer un débat théorique sur la place et la finalité de l'enseignement du breton dans le système de l'Education nationale. A cette fin, nous avons procédé à l'analyse des différentes propositions de loi relatives à l'enseignement du breton. Nous publierons prochainement les résultats de ces travaux et avons mis en chantier un livre où nous exposerons nos positions théoriques, nos projets et l'itinéraire que bon nombre d'entre nous a suivi et qui nous a conduits à adhérer à l'APEEB.

P.B. : Quelles sont les autres objectifs actuels de l'association ?

Pour être bref et clair, l'APEEB est scandalisée par le bricolage qui préside à l'organisation de ces cours ; c'est un véritable apprentissage de l'échec scolaire que l'Education nationale offre à nos enfants. Dans le cycle élémentaire et pré-élémentaire, aucun élève n'est assuré de poursuivre d'une année sur l'autre l'enseignement du breton. Dans les lycées et collèges, outre les conditions d'horaires désastreuses, aucune place convenable n'est laissée à la langue bretonne dans la formation des élèves et la sanction des études.

Il s'agit donc aujourd'hui de conduire l'administration à prendre les dispositions nécessaires à l'intégration pleine et entière du breton dans le cursus des élèves avec, en fin de parcours, une sanction normale dans tous les examens et concours. Il faut aujourd'hui que le breton qui est enseigné ou qui sert à instruire, non seulement permette à nos enfants d'acquérir des techniques d'apprentissage des langues mais devienne pour eux un instrument au service de leur pensée, de leur développement personnel et culturel, de leur action sur la réalité ; ouvre en fin de compte un nouvel espace de liberté.

Pour atteindre ces objectifs, l'APEEB entend agir auprès des responsables des collectivités publiques (communes, départements, région, Etat) pour leur faire prendre conscience de l'enjeu que représente l'enseignement du breton afin qu'ils prennent les mesures qui s'imposent. La première, pour nous, est le vote d'une loi qui déclare l'enseignement des langues de France : obligation nationale. Ceci implique, bien sûr, le droit pour quiconque d'en refuser l'apprentissage mais crée une obligation pour l'Etat et les collectivités territoriales de mettre tout en œuvre pour en assurer le service public.

Partant, il est facile de saisir la contribution que nous apportons au contenu de la laïcité qui s'attribue ainsi une nouvelle dimension, la dégagant de toute emprise politique, qu'elle soit d'obédience française ou bretonne.

P.B. : Pourquoi êtes-vous pour le bilinguisme français-breton dans l'enseignement ?

- R : Je ne pourrai répondre directement à cette question dans la mesure où notre souci n'est pas d'être pour une

situation linguistique ou une autre, notre préoccupation étant essentiellement la défense des intérêts de nos enfants. Celle-ci passe, ici et maintenant, par la prise en considération de deux facteurs :

- Le premier est l'attrait des élèves pour l'apprentissage du breton. L'étude que nous avons faite à partir des résultats de l'enquête rectorale de février 1982, montre que près de 70 % des élèves du primaire sont disposés à apprendre le breton (30 % en Haute-Bretagne). Il s'agit donc d'une réalité socio-culturelle nouvelle à laquelle les parents adhèrent également avec cependant parfois un certain retard par rapport à leurs enfants.

- La deuxième chose est l'évolution récente de la langue bretonne qui lui permet aujourd'hui d'embrasser le champ de la réalité contemporaine, d'explorer les subtilités les plus abstraites de la pensée moderne de même que d'exprimer les sentiments les plus nuancés comme les plus profonds. C'est donc une véritable langue de culture propre à permettre à nos enfants de connaître le monde et de le transformer.



P.B. : Comment analysez-vous l'attitude des autorités face aux demandes des parents ?

- R : Il convient, tout d'abord, de définir ce que l'on entend par « autorités ». S'il s'agit de tous ceux qui possèdent une parcelle de pouvoir, de l'instituteur au député en passant par le recteur d'académie, le ministre, le maire, je dirais que l'attitude qu'ils adoptent face aux demandes des parents est à la fois complexe, variée et curviligne.

Ainsi, les autorités académiques, sauf exception notoire, n'ont pas été hostiles aux requêtes des parents, dès lors qu'elles avaient les moyens financiers pour y répondre.

Mais dans le même temps, elles s'avèrent incapables de mener à bien une véritable formation des maîtres, d'où les difficultés actuelles en Ile-et-Vilaine et sans doute ailleurs.

De même l'attitude des pouvoirs locaux varie d'un lieu à l'autre, d'une collectivité à l'autre, d'un mandat même à l'autre. Une semblable observation peut être faite sur le comportement des enseignants et de l'administration scolaire. S'ils portent un intérêt pour l'enseignement du breton, il y a des élèves et même des adhérents à l'APEEB parce que nos bulletins d'information sont distribués aux parents. Si non, eh bien, l'enseignement du breton peut vivre ou ne pas exister tout simplement et bien sûr, aucun parent n'a

de chance de devenir membre de l'APEEB.

Enfin, il faut parler de ceux qui font les lois. Les députés, en effet, devraient définir une politique en matière d'enseignement du breton. Or, il semble qu'ils ne comprennent rien à ce qui se passe, et qu'aveuglés par les scintillements de la « ville lumière », ils soient incapables de saisir l'importance de ce phénomène culturel nouveau et d'en tirer les conséquences législatives. Ils manquent à la fois de clairvoyance et de courage.

P.B. : Les problèmes se posent de la même façon dans l'enseignement privé. Agissez-vous aussi dans ce secteur ?

- R : Nous avons des contacts avec des parents qui, adhérents à des associations locales, recrutent à la fois dans les écoles privées et les établissements publics, notamment dans les pays de Vannes et de Lesneven.

Dans l'état actuel du système éducatif, surtout depuis l'abandon des projets Savary et donc le maintien du dualisme scolaire, avec tout ce que cela implique de rivalités, d'oppositions, il apparaît difficile dans certaines régions d'agir au niveau local pour le moment. Il reste que les problèmes sont identiques et même plus graves dans le privé, si l'on en croit l'étude réalisée par M. Carré au printemps dernier.

P.B. : Quels sont vos partenaires pour l'action ? A quelle catégorie de parents vous adressez-vous particulièrement ?

- R : Nos partenaires dans l'action sont toutes les institutions périscolaires qui sont convaincues, comme nous, de l'importance de l'enseignement du breton pour l'instruction et l'éducation de la jeunesse.

C'est ainsi que nous avons travaillé, dès le début, avec la Fédération des œuvres laïques d'Ile-et-Vilaine, que nous avons des contacts avec les syndicats enseignants qui se sentent concernés par l'enseignement des langues de France. Par ailleurs, nous agissons localement avec la FCPE, notamment dans les Côtes-du-Nord et en Ile-et-Vilaine.

Nous recherchons aussi la collaboration de chercheurs et d'enseignants, ayant une conception de l'intérêt du breton proche de la nôtre, dans le cadre d'un programme de publication d'ouvrages scolaires.

Quant à la catégorie des parents à laquelle nous nous adressons, j'avoue ne pas pouvoir la définir si ce n'est qu'en rappelant que l'APEEB est ouverte à tous et plus particulièrement, comme je l'ai dit déjà, à ceux qui considèrent :

- que l'apprentissage du breton est nécessaire à la formation intellectuelle de leurs enfants et à la constitution de leur personnalité.

- que l'administration doit créer un véritable service public de l'enseignement du breton afin que les élèves y retirent le maximum de profit quant à leur réussite aux examens et concours.

DIWAN : le bilinguisme, par la priorité au breton à l'école

La langue bretonne peut-elle survivre aux côtés de la langue française si la seule place qu'on lui réserve doit rester : une heure et quelques minutes quotidiennes à la radio, une ou deux heures hebdomadaires à la télévision, de quelques minutes à une heure quotidienne dans les écoles qui le désirent ? Répondre par l'affirmative serait sans conteste vouloir tromper le peuple breton.

L'action entreprise en 1977 par l'association Diwan en ouvrant des écoles maternelles en langue bretonne, puis des écoles primaires bilingues, avait pour but de pallier une carence de l'Education nationale par la mise en place d'un système où le breton serait langue véhiculaire d'enseignement. L'objectif de ces écoles est de parvenir, en fin de cycle primaire, à un bilinguisme équilibré et naturel.

La problématique qui est posée aux écoles Diwan, ainsi qu'aux autres écoles de langues minoritaires de l'hexagone, est sensiblement différente de celle que connaissent les écoles bilingues internationales. La finalité d'écoles telles que le lycée international de Saint-Germain-en-Laye est de donner à des enfants

la langue française n'étant cependant pas absente de l'école car elle reste la langue de communication de beaucoup d'enfants entre eux du fait de la situation linguistique de leur famille.

Une proportion assez importante d'enfants entre à Diwan, en maternelle, en ne connaissant pas le breton, mais sont disposés, du fait de leur jeune âge, à une acquisition rapide de cette seconde langue. En effet, de 0 à 6 ans, l'enfant se trouve à une période de son développement où les apprentissages sont les plus aisés. Un enfant en bas âge est capable d'acquiescer et de maîtriser un système syntaxique compliqué, à la seule condition d'être au contact de ce langage et d'être sollicité continuellement. Il convient donc d'offrir à l'enfant un « bain linguistique » identique à celui qu'il connaîtrait s'il débarquait dans un pays étranger. On n'enseigne pas une langue à l'enfant, c'est lui le principal acteur dans l'apprentissage. Le rôle de l'enseignant consiste surtout à créer l'environnement correspondant aux besoins immédiats de l'enfant mais qui le sollicite, qui le stimule. Les activités de l'école maternelle sont essentiellement basées sur le jeu et le plaisir.

L'introduction de l'enseignement en français se fait de façon progressive au cours de la scolarité primaire, après que l'acquisition de la lecture et de l'écriture en breton ait eu lieu. Là encore, Diwan n'invente rien et s'est appuyé, pour la mise en place de ses écoles primaires, sur le travail entrepris quelques années auparavant par les écoles en langue basque de SEASKA qui ont aujourd'hui couvert la moitié du cycle secondaire. En ce qui concerne la répartition horaire inégale au niveau des deux langues, il est intéressant de noter ce que disait, lors d'un séminaire sur l'éducation bilingue à Aoste (Italie) en 1981, Aïna Moll, directrice de la politique linguistique de la Généralité de Catalogne, concernant les différents types d'écoles bilingues de son pays :

« Dès maintenant, il est bien prouvé que les élèves ayant suivi leurs études en catalan et appris le castillan comme seconde langue, possèdent à la fin de leurs études de base (15 ans), une connaissance équilibrée et suffisante des deux langues (l'omniprésence du castillan dans la vie publique suffit à équilibrer l'apport linguistique que l'enfant reçoit à l'école), tandis que les élèves qui ont employé le castillan comme véhicule d'enseignement sont très déficitaires en connaissance du catalan à la fin de leurs études ».

Ce genre de constat ne peut que conforter Diwan dans son approche du bilinguisme.

Yann GUILLAMOT

Une initiative originale : L'association des élus bretonnants



Nous avons rencontré Fanch Péru, maire de Confort-Berhet, l'un des initiateurs de cette association et lui avons posé 4 questions :

PB : Qu'est-ce que l'association élus bretonnants ? Quand a-t-elle été fondée ?

F.P. : Fin juin 1984, 12 élus municipaux des 5 départements bretons ont lancé un appel bilingue, français et breton, pour constituer une association des « maires et élus bretonnants ». Ces élus, conscients de leur responsabilité quant à la défense et à la promotion de la langue et de la culture bretonnes, veulent travailler à la base, de façon efficace et concrète, pour promouvoir l'utilisation du breton dans la vie municipale quotidienne.

PB : Quel écho a reçu cette initiative ? De quels horizons géographiques et politiques viennent les adhérents ?

F.P. : Il y avait une cinquantaine de personnes à la mairie de Guingamp, le 7 juillet dernier. Nombre d'autres élus avaient écrit pour s'excuser. Les élus viennent surtout de Bretagne bretonnante, surtout de communes rurales. Presque tout l'éventail politique est représenté et c'est délibéré car nous voulons dépasser les clivages politiques habituels. Ce qui nous rassemble, c'est la conscience aiguë qu'il faut agir maintenant : nous sommes encore 550.000 bretonnants environ, mais il en meurt chaque année 15.000 environ alors qu'il ne s'en forme que 2.500 dans les écoles, les cercles, les associations. Il est clair que le breton risque de devenir réellement une « langue morte », simple objet de thèse ou de cours, dans quelque 45 ans, s'il n'y a pas un sursaut des responsables bretons. Nous devons être conscients de notre responsabilité et de notre solidarité envers tous ceux qui font l'effort d'apprendre et de diffuser le breton.

PB : Quelles sont les actions envisagées ou entamées ?

F.P. : L'association s'est structurée, lors de l'assemblée générale de Ploerdut, le 24 novembre dernier. Outre le bureau, ou siègent P.Y. Trémel (Cavan), Y.B. Duval (Rennes), J.P. Le Bivic (Cavan) et Y.B. Le Montréer (Lannion), Y. Querrec



Carte des écoles Diwan
Kartenn skolioù Diwan

1984-1985

6 primaires

16 maternelles

étrangers un enseignement en français dans un environnement uniquement francisant et de leur permettre de conserver une connaissance suffisante de leur langue nationale pour éventuellement pouvoir réintégrer le système scolaire de leur pays d'origine.

L'objectif de Diwan est de parvenir à un bilinguisme équilibré en fin de scolarité primaire dans une situation où l'environnement est très défavorable pour la langue bretonne. En effet, l'omniprésence de la langue française dans tous les domaines de la vie publique et notamment dans les moyens de communication ne permettent pas de mettre les deux langues sur un même pied d'égalité dans l'enseignement. C'est pour rétablir cet équilibre que les écoles maternelles de Diwan ont été décidées monolingues.

Nouveau

Chants et traditions des pays d'Oust et de Vilaine



Le 8^e cahier de Dastum consacré au pays d'Oust et de Vilaine vient de paraître.

Les activités du groupement culturel breton et du cercle celtique de Redon nous ont fait découvrir depuis longtemps, comme « La Bogue d'or », l'originalité et la richesse de ce patrimoine. Il y a déjà eu disques, livres et cassettes, mais c'est la 1^{re} synthèse sur le sujet, composée d'un livre et d'un disque 33 tours. Le livre comprend plus de 150 illustrations. Sur le disque, on retrouve toutes les voix qui ont fait le succès de la « Bogue » : Jeannette Maquignon, Marie Fourrage, Pierrig Hercelin, les sœurs Reminiac, les chanteurs de Pluherlin.

Le terroir est bien présenté : histoire, activités, habitat, architecture (avec la compétence d'Albert Poulain), le mobilier, le costume, la danse, la musique instrumentale, le parler, le conte, le chant. Une bibliographie conclut le recueil, très utile pour les écoles, les maisons de jeunes, et plus largement pour ceux qui veulent connaître la Bretagne, ici gallèse, en profondeur.

Une excellente défense et illustration de la langue gallèse

Le parler gallo d'Abbaretz et d'ailleurs

Une thèse de Serge Jouin

Ancien directeur de l'Ecole Normale et membre de l'association « Bretagne Gallèse », depuis des années, Serge Jouin est déjà connu des lecteurs du Lian par sa présentation des pionniers des études gallèses en Loire-Atlantique (n° 8), et sa sélection de définitions extraites du glossaire d'Eloi Guitteny sur le parler du Pays de Retz.

Ce qui fait l'originalité de ces deux imposants volumes, qui lui ont valu le doctorat de 3^e cycle de linguistique, c'est que Serge Jouin, qui a passé toute son enfance et son adolescence à Abbaretz (Loire-Atlantique), connaît bien le gallo de sa commune.

Il a surtout voulu montrer que la langue gallèse n'est pas une déformation du français mais, qu'issue du même rameau gallo-roman que le français, elle a suivi en Bretagne sa propre évolution.

Il a voulu montrer aussi que toute langue minorée, patois ou dialecte, a sa dignité, et qu'il serait temps, au moment où la décentralisation entre dans les faits, de passer d'une situation pénible de diglossie à une situation de bilinguisme véritable, sans connotation péjorative.

A partir d'enregistrements sur le terrain, d'enquêtes récentes (notamment

celles de Bretagne gallèse et de l'A.L.B.R.A.M.) de glossaires anciens et d'études actuelles, Serge Jouin étudie « le substrat dialectal » du gallo d'Abbaretz et de la Bretagne Orientale, au triple point de vue de la phonétique historique, de la grammaire et du lexique.

Les rapprochements entre les diverses communes de Loire-Atlantique (Blain-Châteaubriant- Guéméné, Penfao-Nantes...), d'Ille-et-Vilaine (Dol-Plechatel-Rennes-Vitré...), des Côtes-du-Nord (Loudéac-Le Pays du Méné...), sont d'une grande richesse, d'autant plus qu'ils atteignent l'Anjou, le Maine, la Normandie, la Vendée, la Touraine, le Berry, voire même l'Acadie et le Québec. Il n'en demeure pas moins que le gallo, dans sa diversité de forme et de prononciation, conserve toute son originalité.

Nous avons là une excellente « défense et illustration de la langue gallèse », une des premières à couvrir l'ensemble de Haute-Bretagne, et à en faire ressortir les traits dominants.

Robert PEDRON

Prix : 150 F (2 volumes), commande à adresser à Serge Jouin, 11 rue d'Alembert, 44600 Saint-Nazaire.

Vient de paraître

— Un répertoire (incomplet) des centres de documentation de Bretagne.

L'association des documentalistes et bibliothécaires spécialisés, ADBS-Bretagne, répertorie, dans un guide, 156 centres de documentation et bibliothèques, sous forme de fiches classées alphabétiquement ; on peut le commander pour 78 F à l'ADBS-Bretagne, BP 66 A, 35031 Rennes Cedex mais (expédition, 18 F) il manque la Loire-Atlantique. On peut les retirer dans les services de documentation des conseils généraux.

— AL LIAMM n°s 226 et 227. Evocation des disparus de l'année (dans le n° 226) et de leurs œuvres, publication d'un texte posthume d'Y. Poupinot sur la fin de la guerre en Loire-Atlantique. Par ailleurs, poèmes et nouvelles, informations de toutes sortes et table de l'année 1984 (40 auteurs environ et 400 pages de texte). Et un appel à l'abonnement (120 F-P. Le Bihan, 16 rue des Fours-à-Chaux, 35400 Saint-Malo, CCP 16720 W Rennes).

Culture libre à Villejean (Rennes)

— « Kazetenn Ar Barz », journal de poésie libre, gallèse et en langue bretonne, musique, chant ; dessins. Une fois par mois dans le journal « L'Elastique », de la Maison de Quartier de Villejean. Le journal est ouvert à tous ceux qui, sur le pays de Rennes ou ailleurs, voudraient être publiés.

S'adresser à Gwénolé Riou, 1 Straed Flandres, Villejean, 35000 Roazhon (tél. 99-54.40.60, après 20 h 30).

— Aide aux chômeurs : Le groupe « Chom Du » s'efforce d'aider les chômeurs en leur fournissant de petits travaux. Il fonctionne à la Maison de Quartier de Villejean. Pour renseignements et idées, écrire à G. Riou (adresse ci-dessus) ou téléphoner, après 20 h 30, au 54.60.60.

Bretons de l'émigration

Chaque mardi, de 20 h à 21 h, écoutez votre émission « Emigration Bretagne », sur Radio-Clémentine 94,1 Mhz (région parisienne).

Fest-noz pour Diwan-Kemperle

Un fest-noz pilhou (déguisé), à BANNA-LEC (salle des fêtes), le 2 mars 1985, animé par SKOLVAN, les bagads de Briec et de Bannalec, des sonneurs et des chanteurs.

ORVAULT, le 19 janvier 1985, à 21 h, salle de la Frébaudière, concert avec GWERZ, sélectionné au Festival Interceltique. Gratuité aux moins de 14 ans. Organisé par le Cercle Celtique d'Orvault.

RADIO - MODELISME
MAQUETTES



**boudik
gwen**

33, rue des Régaires
QUIMPER - Tél. 95.84.82

FR3 RENNES: Autour du pot

C'est en octobre que nous avons rendu compte, ici même, des déclarations de M. Le Bris, directeur des programmes de FR3, à l'hebdomadaire « Le Trégor », où il laissait apparaître son indifférence vis-à-vis de la langue bretonne et de la culture populaire, indifférence qui a sa traduction dans le report de la quasi totalité des émissions en breton le dimanche, à 13 h. Aussitôt, M. Le Bris nous écrivait, nous demandant de publier la mise au point (trois pages et demie dactylographiées) qu'il destinait au « Trégor », estimant que le ton et les formules à l'emporte-pièce qui lui étaient prêtées ne correspondaient pas à ses dires. Le journaliste, B. Rubin, confirmait au contraire les propos.

Nous n'avions pas à publier « le droit de réponse » à un article fort détaillé publié par un confrère et dont nous n'avons donné que de courts extraits. A la formule « le mouvement breton est en état de liquéfaction », M.L.B. préfère « en crise profonde » (mais ne nie pas le propos). Il estime « biscornue » la phrase qui lui est prêtée : « l'idéologie des militants condamne la Bretagne au sous-développement idéologique ». Nous aussi, et même dangereuse car s'inscrivant dans tout un contexte de critique des militantismes et d'incitations à l'individualisme, très défavorable à la gauche, aux associations et aux travailleurs. La formule lapidaire, lourde de conséquences « la culture populaire, je m'en fous ! », qui avait fait notre titre, est aussi démentie. M. L.B. ajoute : « Nous avons plus besoin en Bretagne de grands écrivains, de grands poètes, de grands musiciens, de grands cinéastes que de deux ou trois bagads de plus ». L'un n'exclut pas l'autre. Les premiers sans les seconds n'ont pas grand sens. Et encore faudrait-il être désireux de les découvrir ! Quelle a été la présence de FR3 Rennes au festival de Douarnenez 1984 ? N'y aurait-il bon film que de Paris ? Quant à l'affirmation selon laquelle les émissions en breton à la télé coûteraient plus cher que les autres, affirmation que nous avons estimé non prouvée, M.L.B. affirme qu'elle résulte des calculs faits par les services comptables de la société FR3. L'article du « Trégor » présentait l'intérêt de restituer une conversation, presque à bâtons rompus, avec le responsable des programmes de FR3, et d'éviter les propos pesés et de circonstance que l'on fait en face d'organisations qui manifestent un désaccord ou des exigences. Bref, il évitait « la langue de bois », et c'est pourquoi nous en avons rendu compte. Cela n'a pas plu, semble-t-il, puisque nous voilà menacés de poursuites par le directeur de FR3 ! Pour n'avoir pas publié la réponse à un article que nous n'avons pas publié !

AIDES A L'EDITION :

Jack Lang nous trompe ! 0,25% pour la Bretagne

Dans une réponse à D. Chouat, député PS de Loudéac, le ministre de la Culture affirme qu'il n'y a pas de discrimination vis-à-vis de la Bretagne en ce qui concerne l'aide à l'édition, versée par le Centre National des Lettres (CNL). La Bretagne serait, suivant les cas, classée 4^e ou 5^e pour 22 régions.

Quand on se reporte au *Journal Officiel* du 15 octobre, qui comporte les références statistiques, on est amené à d'autres conclusions : La « région Bretagne » (à 4 départements), reçoit 0,25 % du total des aides, soit 0,31 % environ en incluant la Loire-Atlantique pour 6,7 % de la population hexagonale. La région parisienne elle, a reçu en 1983, 72,6 % des aides pour 20 % de la population. En rapportant ces aides à la population, cela signifie qu'un écrivain ou un éditeur breton a 100 fois moins de chance d'être aidé qu'un éditeur ou un écrivain parisien.

Alors que Paris rafle presque tout, il faut une bonne dose de mauvaise foi pour affirmer qu'il n'y a pas de discrimination, en s'appuyant sur des comparaisons entre des régions plus délaissées les unes que les autres.

Poste par poste, on s'aperçoit que la Bretagne administrative n'a eu que 2,8 % des aides (pour 5 % de la population). Pour l'aide aux bibliothèques, la région parisienne a obtenu 31,62 % et la Bretagne 3,26 %. En matière de lecture publique, l'Etat dépense 3 fois plus par Parisien que par Breton...

Les enjeux, en terme d'emplois

Les arts graphiques comprennent l'imprimerie de presse et de labeur, la photogravure, la photocomposition, le façonnage... ce qui représente près de 10.000 emplois en Bretagne. Sans compter les écrivains et éditeurs qui leur fournissent du travail. L'aide à l'édition, les crédits d'achat de livres, les bourses et les crédits aux auteurs et aux chercheurs sont un moyen de créer (ou de ne pas créer) des emplois directs et indirects. La rareté de l'aide a l'effet inverse. S'y ajoute le rôle des media (presse quotidienne et surtout FR3) face à la production littéraire bretonne.

FR3-Rennes ne parle pratiquement jamais des écrivains vivant et publiant en Bretagne, ni des productions. *Ouest France* en parle surtout en page locale, réservant la chronique spécialisée aux livres publiés à Paris...

Lorsque, dans le *Journal Officiel*, Jack Lang écrit que les chiffres « viennent totalement infirmer la campagne menée récemment dans la presse contre la prétendue discrimination marquée par le CNL vis-à-vis de la région Bretagne », il se trompe... et nous trompe.

Avec 600.400 F pour l'aide à l'édition en Bretagne (B4), sur 27.056.400 F dépensés dans ce domaine, on en est bien, comme nous l'avons dit, à 0,25 %... Bravo la décentralisation.

Kenober
ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

17 avenue de la Libération

QUIMPER

Tél. 90.63.33

Quant au fond, nous maintenons qu'il est scandaleux de réduire le nombre de jours de breton à l'antenne de moitié et de supprimer trois émissions à heure de grande écoute. Le véritable démenti aux propos rapportés par « Le Trégor », ce serait les 20 heures (1) de breton par semaine que réclame le front culturel progressiste breton (dont font partie l'antenne bretonne du PS, la CGT de FR3, la CFDT, le PSU, l'UDB et nombre d'associations culturelles), c'est une revendication pour maintenant, pour chaque jour. « Quant aux langues, elles vivent et meurent, on n'y peut souvent rien », écrit M. Le Bris. Leur place dans les media et la vie publique est à la mesure du respect qu'on leur porte. Ou du mépris...

(1) Ce qui suppose sans doute une 4^e chaîne, comme au Pays de Galles !

Demandes d'emploi

J.H., 42 ans, marié, deux enfants, formation INFAC, CAPASE, DECEP, 12 ans exp. professionnelle, 5 ans direction librairie, recherche poste à responsabilités, secteur social, culturel, tourisme social ou autre. Faire offre en tél. : (16-84) 37.29.82. Libre juin, juillet 85. Secteur Saint-Brieuc.

31 ans, marié, 2 enfants, technicien-dessinateur, employé mairie du Havre, CHERCHE emploi surveillant de travaux dans commune, 22, 29, 56. Ecrire à Jean-François Caradec, 59 rue d'Estimauville, 76600 Le Havre. Etudierait toute proposition même de nature différente.

LES MILITANTS RÉVEILLONNENT AUSSI!

